

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative

Arrêté du 9 février 2012

portant création de la spécialité Photographie de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance.

NORMEN E 1204036 A

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D. 337-51 à D. 337-94 ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 relatif au positionnement en vue de la préparation du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel, du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 9 mai 1995 modifié par l'arrêté du 20 juillet 2009 fixant les conditions d'habilitation à mettre en œuvre le contrôle en cours de formation en vue de la délivrance du baccalauréat professionnel, du brevet professionnel et du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 1997 fixant les modalités de notation aux examens du brevet de technicien supérieur, du baccalauréat professionnel et du brevet professionnel ;

Vu l'arrêté du 11 juillet 2000 relatif à l'obtention de dispenses d'unités à l'examen du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 4 août 2000 modifié relatif à l'attribution de l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 relatif aux champs professionnels prévus à l'article D 333-2 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2010 relatif à l'épreuve obligatoire de langue vivante dans les spécialités du baccalauréat professionnel ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2010 relatif à l'épreuve facultative de langue vivante dans les spécialités du baccalauréat professionnel ;

Vu l'avis de la Commission professionnelle consultative «Communication graphique et audiovisuel» en date du 06 décembre 2011 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 19 janvier 2012,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est créé la spécialité Photographie de baccalauréat professionnel dont la définition et les conditions de délivrance sont fixées conformément aux dispositions du présent arrêté.

Article 2

Le référentiel des activités professionnelles et le référentiel de certification de cette spécialité de baccalauréat professionnel sont définis respectivement en **annexe I a** et **I b** du présent arrêté.

Article 3

Les unités constitutives et le règlement d'examen sont fixés respectivement à l'**annexe II a** et à l'**annexe II b** du présent arrêté.

La définition des épreuves ponctuelles et des situations d'évaluation en cours de formation est fixée à l'**annexe II c** du présent arrêté.

Article 4

Les horaires de formation applicables à la spécialité Photographie de baccalauréat professionnel sont fixés par l'arrêté du 10 février 2009 susvisé - grille horaire n° 1.

La durée de la formation en milieu professionnel au titre de la préparation de la spécialité Photographie de baccalauréat professionnel est de 22 semaines incluant la durée nécessaire à la validation du diplôme intermédiaire. Les modalités, l'organisation et les objectifs de cette formation sont définis en **annexe III** du présent arrêté.

Article 5

Pour chaque session d'examen, le ministre chargé de l'éducation nationale arrête la date de clôture des registres d'inscription et le calendrier des épreuves écrites obligatoires.

La liste des pièces à fournir lors de l'inscription à l'examen est fixée par chaque recteur.

Article 6

Chaque candidat précise, au moment de son inscription, s'il se présente à l'examen sous la forme globale ou sous la forme progressive, conformément aux dispositions des articles D.337-78 et D.337-79 du code de l'éducation. Le choix pour l'une ou l'autre de ces modalités est définitif.

Il précise également s'il souhaite se présenter à l'épreuve facultative.

Dans le cas de la forme progressive, le candidat précise les épreuves ou unités auxquelles il souhaite se présenter à la session pour laquelle il s'inscrit.

La spécialité Photographie de baccalauréat professionnel est délivrée aux candidats ayant passé avec succès l'examen défini par le présent arrêté, conformément aux dispositions des articles D.337-67 à D.337-88 du code de l'éducation.

Article 7

Les correspondances entre les épreuves de l'examen organisé conformément à l'arrêté du 26 juillet 2002 portant création de la spécialité Photographie de baccalauréat professionnel et les épreuves de l'examen organisé conformément au présent arrêté sont précisées en **annexe IV** du présent arrêté.

Toute note supérieure ou égale à 10/20 obtenue aux épreuves de l'examen passé selon les dispositions de l'arrêté précité du 26 juillet 2002 est, à la demande du candidat et pour sa durée de validité, reportée sur l'unité correspondante de l'examen organisé selon les dispositions du présent arrêté.

Article 8

La première session d'examen de la spécialité Photographie de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2015.

Article 9

La dernière session d'examen de la spécialité Photographie de baccalauréat professionnel organisée conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 juillet 2002 aura lieu en 2014. A l'issue de cette dernière session, l'arrêté du 26 juillet 2002 est abrogé.

Article 10

Le directeur général de l'enseignement scolaire et les recteurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 février 2012

Pour le ministre et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire
J.-M. BLANQUER

Journal officiel du 3 mars 2012.

Nota. - le présent arrêté et ses annexes IIb, IIc, et IV seront consultables en ligne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative en date du 12 avril 2012 sur le site <http://www.education.gouv.fr>
L'intégralité du diplôme est diffusée en ligne à l'adresse suivante : <http://www.cndp.fr/outils-doc>

ANNEXE II

MODALITÉ DE CERTIFICATION

ANNEXE II a

UNITÉS CONSTITUTIVES DU DIPLÔME

Unité U11 - Mathématiques

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de mathématiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

La spécialité Photographie de baccalauréat professionnel est rattachée au groupement B défini en annexe de cet arrêté.

Unité U12 - Sciences physiques et chimiques

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de sciences physiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

Les modules spécifiques applicables à la spécialité Photographie de baccalauréat professionnel sont les modules SL5, SL6 et SL7 définis en annexe de cet arrêté.

Unité U21 - Étude technique d'une production photographique

Objectifs de la sous-épreuve

Cette épreuve doit permettre de mettre en évidence les compétences du candidat liées aux activités professionnelles de choix et de mise en œuvre de matériels, de réalisation de prises de vues, de traitement, de diffusion et de commercialisation des images en fonction d'une attente et de vérifier sa capacité à mobiliser ses connaissances et son esprit d'analyse dans un contexte professionnel donné.

Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C1-3 / Étudier la faisabilité
- C2-1 / Choisir les moyens de production
- C2-2 / Organiser la production
- C4-1 / Gérer les droits
- C4-2 / Diffuser les images

Unité U22 - Étude critique de photographies et autres œuvres relevant des arts visuels

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier :

- les connaissances du candidat en histoire de l'art et de la photographie et plus généralement d'apprécier son niveau de culture générale,
- sa capacité à établir des relations entre arts, techniques et civilisations dans le domaine des arts visuels, c'est-à-dire, par la-même, à développer une attitude critique et informée,
- ses compétences d'analyse et de synthèse,
- ainsi que la mise en forme rédactionnelle et l'utilisation d'un vocabulaire professionnel adapté.

Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie de la compétence suivante :

- C1-2 / Approfondir les données

Unité U31 – Présentation des activités en milieu professionnel

Objectifs de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur les activités du candidat au cours de sa période de formation en milieu professionnel ou à partir de son expérience professionnelle.

Elle doit permettre de vérifier :

- L'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs et savoir-faire face à des situations concrètes dans son domaine professionnel.
- Le degré d'autonomie du candidat, sa curiosité face à la technicité et la façon dont il développe sa capacité à communiquer au sein de l'entreprise.
- La pertinence et l'authenticité des contenus du dossier en particulier : le compte rendu des activités, relatives aux compétences ci-dessous.
- Les connaissances du candidat liées à l'organisation, au fonctionnement de l'entreprise.

Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C5-1 / Établir et assurer les relations avec les partenaires

C2-3 / Mettre en œuvre une méthode de production

Unité U32 - Soutenance de projet photographique

Objectifs de la sous-épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat à mettre au point la mise en forme d'un projet, à en analyser les données, à proposer des solutions adaptées à la demande et à réaliser des photographies. Elle porte aussi sur les compétences du candidat à argumenter ses réalisations et à maîtriser la démarche de projet.

Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1-1 / Identifier et faire préciser la demande

C3-2 / Construire une série cohérente d'images en réponse à un thème

C5-2 / Argumenter

Unité U33 – Présentation d'un dossier de travaux professionnels

Objectifs de la sous-épreuve

Cette épreuve prend en compte la réalisation d'un dossier de travaux professionnels comprenant des prises de vue fixes et une courte séquence animée, ainsi que l'enregistrement de l'ensemble sur supports numériques amovibles.

Elle a pour but :

- d'évaluer l'aptitude du candidat à réaliser différents types de prises de vues à partir de cahiers des charges, à traiter, archiver et numériser des images
- de vérifier sa maîtrise de savoir-faire professionnels, de moyens et de ressources techniques appropriées aux conditions de leur réalisation.

En outre, elle permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité des sujets retenus, ainsi que sa capacité à en faire une présentation construite et claire. Elle lui permet également de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation qu'il pourrait en faire dans le cadre d'une démarche commerciale ou de recherche d'emploi.

Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

- C3-1 / Réaliser une prise de vue fixe ou animée
- C3-3 / Traiter les images
- C3-4 / Gérer, conserver et archiver les images
- C5-3 / Rendre compte d'une méthode de réalisation

Unité U34 - Économie - gestion

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'économie-gestion pour les classes préparatoires aux baccalauréats professionnels du secteur de la production (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U35 - Prévention - Santé - Environnement

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de Prévention-santé-environnement pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U4 - Langue vivante

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009).

Unité U51 - Français

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de français pour les classes préparant au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

Unité U52 - Histoire, géographie et éducation civique

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n°2 du 19 février 2009).

Unité U6 - Arts appliqués et cultures artistiques

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'arts appliqués et cultures artistiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (B.O.E.N. spécial n° 2 du 19 février 2009)

Unité U7 - Éducation physique et sportive

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 10 février 2009 fixant les programmes d'enseignement d'éducation physique et sportive pour les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle et pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel.

Unité UF1 - Langue vivante

Le contenu de cette unité est défini par l'arrêté du 08 avril 2010.

UNITÉS PROFESSIONNELLES

Unités	E2 Étude technique et critique		E3 Épreuve pratique de réalisation		
	Étude technique d'une production photographique	Étude critique de photographies et autres œuvres relevant des arts visuels	Présentation des activités en milieu professionnel	Soutenance de projet photographique.	Présentation d'un dossier de travaux professionnels
	U21	U22	U31	U32	U33
COMPÉTENCES					
C1 - ANALYSER					
C1-1 / Identifier et faire préciser la demande				X	
C1-2 / Approfondir les données		X			
C1-3 / Étudier la faisabilité	X				
C2 – PRÉPARER - ORGANISER					
C2-1 / Choisir les moyens de production	X				
C2-2 / Organiser la production	X				
C2-3 / Mettre en œuvre une méthode de production			X		
C3 - RÉALISER					
C3-1 / Réaliser une prise de vue fixe ou animée					X
C3-2 / Construire une série cohérente d'images en réponse à un thème				X	
C3-3 / Traiter les images					X
C3-4 / Gérer, conserver et archiver les images					X
C4 - COMMERCIALISER					
C4-1 / Gérer les droits	X				
C4-2 / Diffuser les images	X				
C5 - COMMUNIQUER					
C5-1 / Établir et gérer les relations avec les partenaires			X		
C5-2 / Argumenter				X	
C5-3 / Rendre compte d'une méthode de réalisation					X

ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL DU DIPLOME

ANNEXE I a

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

A/ Le métier du titulaire du baccalauréat professionnel

« Photographie »

1 - Contexte professionnel

1 - 1 / Environnement économique et technique des emplois

Le passage au numérique au tout début des années 2000 a entraîné une véritable mutation technologique de ce secteur professionnel d'activités. Celle-ci est intervenue en très peu de temps. Avec l'amélioration rapide des performances des outils numériques (ordinateur, imprimante, appareil photographique), jointe à la baisse constante de leurs prix et surtout avec la concurrence des grands laboratoires ayant un portail sur internet, le grand public, gros consommateur de prises de vue, a de moins en moins fait appel aux professionnels pour leur tirage papier. La stratégie des entreprises a évolué en conséquence sur le plan du marketing : le savoir-faire technique ne suffisant plus, il a fallu apprendre à vendre les images.

Un autre enjeu stratégique pour la profession a été de faire que l'image de ses magasins et du photographe lui-même apparaissent comme étant bien en phase avec les nouvelles technologies de la communication. Ainsi, les liens se resserrent-ils de plus en plus aujourd'hui avec le secteur de l'audiovisuel et celui du multimédia.

Le développement rapide du numérique a eu aussi comme conséquence d'entraîner en dix ans une diminution drastique du nombre d'entreprises et de salariés. Les gros laboratoires tendent à disparaître au profit des petites unités de proximité, souvent intégrées à des magasins de vente de matériel.

Enfin, la baisse importante des coûts des investissements numériques permet la création de studios, sous forme de petites structures, intégrant les moyens de production les plus modernes et les plus créatifs.

Aujourd'hui, la situation s'est stabilisée. Le métier de photographe est resté une affaire de spécialistes et de passion et il s'est recentré sur ses activités artistiques.

1 - 2 / Types d'entreprises

La branche professionnelle est caractérisée par un nombre élevé de petites entreprises et par une forte féminisation.

Les structures d'entreprise sont très diverses :

- a) Agences magazines, généralistes ou spécialisées ; agences de presse (télégraphiques, spécialisées...) ; agences d'illustration (banques d'images pour éditeurs), agences conseil en communication.
- b) Studios privés (photo-spécialistes, laboratoires, studios spécialisés...) ou d'entreprises (service photo interne, industrie graphique, agences de communication et de publicité...).
- c) Service photo de collectivités locales, d'institutions (culture, patrimoine, communication, enseignement...), de maisons d'édition, d'associations, etc.
- d) Commerces de détail de matériel et de photographies.

Le titulaire du baccalauréat professionnel « photographie » peut exercer son activité dans toutes ces structures. Il peut l'exercer également en tant que travailleur indépendant.

1 - 3 / Emplois concernés

Les emplois peuvent être classés en deux familles professionnelles.

1 - 31 / La famille professionnelle de « la photographie grand public » :

- *Responsable de magasin* (après avoir acquis une expérience professionnelle). Le responsable gère sur un plan administratif, commercial et managérial. Selon les magasins, il participe de manière plus ou moins importante à l'activité de prises de vue et de reportages extérieurs.
- *Opérateur en magasin photo*. L'opérateur en magasin photo réalise l'ensemble des tâches du traitement numérique, du support d'image au développement « papier » des photos. Il participe souvent au conseil de la clientèle et à la vente.
- *Photographe portraitiste*. Le photographe portraitiste réalise des prises de vue en intérieur ou en extérieur. Il doit conseiller les clients et adapter sa prise de vue en fonction de leur demande. Selon l'organisation, il réalise les devis et assure la postproduction.

1 – 32 / La famille professionnelle de « la photographie d'entreprise » :

- *Responsable de studio*. Le responsable de studio dirige un studio travaillant pour la publicité, l'industrie ou la mode. Cette fonction n'est accessible au titulaire du baccalauréat professionnel qu'après une solide expérience professionnelle.
- *Photographe de studio*. Le photographe de studio réalise des photos et, selon l'organisation, les niveaux de spécialisation et artistique requis, il est amené soit à se coordonner avec les agences de communication, soit à travailler uniquement d'après la maquette fournie.
- *Opérateur postproduction*. L'opérateur postproduction prend en charge le traitement et la finition des photos après les photographes afin de les optimiser ou de les retoucher. Il assure les retouches et/ou les montages de ces images. Chaque photo brute doit être impérativement finalisée en repique, les défauts de prise de vue sont éliminés, formatés, calibrés pour son exploitation. Ce traitement, sans passer forcément par de la retouche visible, fait partie de la prestation.
- *Technicien de laboratoire photo*. Il assure un travail technique de postproduction qui ne lui offre pas toujours la possibilité d'avoir des contacts avec la clientèle. Cette personne réalise les opérations techniques de traitement des épreuves photographiques que l'on peut résumer en trois tâches : développement, tirage et finition. Elle assure également la maintenance de premier niveau des machines traitant les films et des tireuses (nettoyage et approvisionnement en papier et produits chimiques), contrôle le "train de développement" des films, la qualité des tirages et les met ensuite sous pochette.

2 - Champ d'activité

2 - 1 / Définition de l'emploi et place dans l'entreprise

Le métier de photographe comprend de multiples facettes. Selon l'activité, le statut est différent : artisan, commerçant, auteur, artiste, salarié, indépendant, chef d'entreprise ...

Avec la révolution numérique, le travail de laboratoire se modifie également. On recourt de plus en plus à l'informatique et à ses métiers connexes, ce qui demande au photographe de faire évoluer constamment ses connaissances et ses compétences dans ce domaine.

Technicien de l'image avant tout, c'est dans la prise de vue, en studio ou en extérieur, que le photographe exprime toute sa créativité. À partir d'un cahier des charges de la commande, il est amené à procéder au repérage des lieux, à effectuer tous les réglages techniques : lumière, objectif, cadrage, mise au point, diaphragme, vitesse, distance et à exécuter ensuite la prise de vue

proprement dite. Grâce aux techniques numériques et à l'informatisation de l'image, il peut aussi avoir à réaliser une courte séquence animée, une mise en page ou un photomontage. Ces nouvelles techniques lui apportent une maîtrise globale de son travail.

Que les photographes travaillent seuls ou en équipe, la vente et la relation commerciale avec la clientèle sont capitales. Tout photographe doit être au service du client, c'est-à-dire garder à l'esprit le sens commercial.

2 - 2 / Perspectives d'évolution

Le baccalauréat professionnel «Photographie» est devenu le premier niveau de qualification de la filière.

Dans le cadre de son parcours professionnel et des compétences acquises, éventuellement reconnues par la validation des acquis de l'expérience, le titulaire du baccalauréat professionnel « Photographie » peut accéder à des responsabilités de niveau supérieur.

Le BTS est notamment une poursuite d'étude possible pour accéder à des niveaux supérieurs de responsabilité.

B/ Les activités professionnelles

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Photographie » est un photographe capable de suivre et d'intégrer les évolutions techniques de la profession et de s'adapter rapidement à toutes les situations du métier. Au-delà d'une solide culture de l'image, il doit posséder les bases des compétences juridiques et commerciales lui permettant d'exercer en autonomie, mais dans un cadre défini et stable, dans tous les domaines de la profession (artistiques, techniques et commerciaux).

Qu'il soit salarié d'agence de communication, de studio de création ou d'exécution ou bien travailleur indépendant (free lance), ses interventions recouvrent un ensemble de tâches regroupées en quatre domaines d'activités :

ACTIVITÉ 1	Réalisation d'une prise de vue fixe ou d'une courte séquence animée à partir d'un cahier de charges
ACTIVITÉ 2	Traitement et archivage des images en fonction d'une attente
ACTIVITÉ 3	Numérisation, préparation et restitution des images
ACTIVITÉ 4	Utilisation et commercialisation des images

De ces activités découle un ensemble indispensable de savoir-faire et de connaissances spécifiques que le titulaire du diplôme mobilise à travers une capacité réelle à la communication.

Le bon exercice de la pratique du métier requiert aussi l'acquisition et le développement des attitudes spécifiques suivantes :

- La conscience d'évoluer dans un environnement d'images et l'envie d'y interférer (génération numérique).
- Une sensibilité à l'art et aux domaines de la création en général.
- Un sens esthétique affirmé et une bonne perception visuelle.
- Une ouverture d'esprit indéniable et une vive curiosité qui se traduisent par une bonne culture générale.
- Un intérêt certain pour les techniques de création numériques modernes (animation numérique, 3D, vidéo et infographie).
- Une réelle volonté de travail et un esprit d'initiative soutenu par une capacité à évoluer en autonomie.
- Un esprit méthodique et de l'organisation dans le travail.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES	TÂCHES PRINCIPALES
----------------------------	--------------------

A1	Réalisation d'une prise de vue fixe et d'une courte séquence animée à partir d'un cahier des charges	T1-1	Traduire par un croquis d'intention les données de la demande.
		T1-2	Mettre en place les éléments retenus pour la prise de vue.
		T1-3	Construire un éclairage ou s'adapter aux conditions d'éclairage (naturel ou artificiel).
		T1-4	Choisir et mettre en place le matériel de prise de vue.
		T1-5	Composer la prise de vue (cadrage et format de l'image).
		T1-6	Effectuer tous les réglages nécessaires et réaliser la prise de vue.
		T1-7	Effectuer la maintenance de fonctionnement du matériel.

A2	Traitement et archivage des images en fonction d'une attente	T2-1	Transférer et enregistrer les fichiers originaux.
		T2-2	Sélectionner, développer les fichiers.
		T2-3	Indexer et gérer les métadonnées, utiliser un thésaurus.
		T2-4	Finaliser les fichiers, à l'unité ou par lot, selon l'utilisation définie par le donneur d'ordre.
		T2-5	Sauvegarder les images.

A3	Numérisation, préparation et restitution des images	T3-1	Calibrer la chaîne graphique.
		T3-2	Numériser tous types de documents opaques et transparents.
		T3-3	Retoucher les images.
		T3-4	Effectuer un montage.
		T3-5	Régler les fichiers conformément à la sortie.
		T3-6	Restituer les images sur le support demandé.
		T3-7	Effectuer la maintenance de fonctionnement du matériel.

A4	Utilisation et commercialisation des images	T4-1	Obtenir les autorisations nécessaires à la prise de vue et à la diffusion des images.
		T4-2	Rédiger les documents commerciaux (cession de droits d'auteur, devis, facture, bon de commande...).
		T4-3	Assurer les relations avec les différents partenaires (fournisseurs, clients...).

Activité 1 – Réalisation d'une prise de vue fixe ou d'une courte séquence animée à partir d'un cahier des charges

Tâches		Résultats attendus
T1-1	Traduire par un croquis d'intention les données de la demande.	Le croquis permet de prévisualiser le résultat attendu.
T1-2	Mettre en place les éléments retenus pour la prise de vue.	Composition conforme à la demande.
T1-3	Construire un éclairage ou s'adapter aux conditions d'éclairage (naturel ou artificiel).	L'éclairage est maîtrisé.
T1-4	Choisir et mettre en place le matériel de prise de vue.	Le matériel est adapté et bien positionné.
T1-5	Composer la prise de vue (cadrage et format de l'image).	Le point de vue et le cadrage sont conformes à la demande.
T1-6	Effectuer tous les réglages nécessaires et réaliser la prise de vue.	Les contraintes techniques sont maîtrisées.
T1-7	Effectuer la maintenance de fonctionnement du matériel.	Le matériel est maintenu en bon état de fonctionnement.
Conditions de réalisation de l'activité		
Moyens et ressources techniques <ul style="list-style-type: none"> - Matériel de prise de vue adapté pour images fixes et/ou animées - Matériel d'éclairage - Matériel informatique 		
Données / Informations <ul style="list-style-type: none"> - Consignes de sécurité - Notices techniques des matériels 		
Autonomie	Partielle <input checked="" type="checkbox"/>	Totale <input type="checkbox"/>

Activité 2 – Traitement et archivage des images en fonction d'une attente.

Tâches		Résultats attendus
T2-1	Transférer et enregistrer les fichiers originaux.	Les fichiers sont enregistrés sur les supports adaptés au traitement.
T2-2	Sélectionner, développer les fichiers.	Les images sélectionnées sont prêtes à être finalisées.
T2-3	Indexer et gérer les métadonnées, utiliser un thésaurus.	Les images indexées sont prêtes à être archivées.
T2-4	Finaliser les fichiers, à l'unité ou par lot, selon l'utilisation définie par le donneur d'ordre.	Les images sont conformes à l'utilisation envisagée.
T2-5	Sauvegarder les images.	Les images sont stockées en toute sécurité.
Conditions de réalisation de l'activité		
Moyens et ressources techniques - Poste de traitement numérique - Serveur, disque externe, WEB - Logiciels de traitement et d'archivage des images		
Données / Informations - Documentation technique - Consignes orales et/ou écrites - Thésaurus		
Autonomie	Partielle <input type="checkbox"/>	Totale <input checked="" type="checkbox"/>

Activité 3 – Numérisation, préparation et restitution des images

Tâches		Résultats attendus	
T3-1	Calibrer la chaîne graphique.	Les rendus de couleurs sont homogènes tout au long de la chaîne.	
T3-2	Numériser tous types de documents opaques et transparents.	L'acquisition du document répond à l'utilisation prévue.	
T3-3	Retoucher les images.	Les retouches et le montage correspondent au souhait du donneur d'ordre.	
T3-4	Effectuer un montage.		
T3-5	Régler les fichiers conformément à la sortie.	Le paramétrage (résolution, taille, chromie...) du fichier répond à l'utilisation prévue.	
T3-6	Restituer les images sur le support demandé.	La restitution et la finition sont conformes à la demande.	
T3-7	Effectuer la maintenance de fonctionnement du matériel.	Le matériel est maintenu en bon état de fonctionnement.	
Conditions de réalisation de l'activité			
Moyens et ressources techniques			
<ul style="list-style-type: none"> - Poste de traitement numérique - Périphériques d'acquisition et de sortie - Logiciels d'acquisition et de traitement - Outils et logiciel de calibration 			
Données / Informations			
<ul style="list-style-type: none"> - Documentation technique - Consignes orales et/ou écrites 			
Autonomie	Partielle T3-1, T3-3, T3-4, T3-7	<input checked="" type="checkbox"/>	Totale T3-2, T3-5, T3-6
		<input checked="" type="checkbox"/>	

Activité 4 – Utilisation et commercialisation des images

TCHES		Résultats attendus
T4-1	Obtenir les autorisations nécessaires à la prise de vue et à la diffusion des images.	Les images sont utilisées dans le respect du cadre juridique.
T4-2	Rédiger les documents commerciaux (cession de droits d'auteur, devis, facture, bon de commande...).	Les documents sont établis conformément à la réglementation.
T4-3	Assurer les relations avec les différents partenaires (fournisseurs, clients...).	Les facteurs relationnels et humains en communication interne et externe sont pris en compte.
Conditions de réalisation de l'activité		
Moyens et ressources techniques - Équipement informatique de gestion		
Données / Informations - Réglementations en vigueur - Barèmes indicatifs		
Autonomie	Partielle <input checked="" type="checkbox"/>	Totale <input type="checkbox"/>

Mise en relation des activités, des tâches et des compétences

ACTIVITÉS		TÂCHES		COMPÉTENCES
A1	Réalisation d'une prise de vue fixe et d'une courte séquence animée à partir d'un cahier des charges	T1-1	Traduire par un croquis d'intention les données de la demande.	C1-1 / Identifier et faire préciser la demande C1-2 / Approfondir les données C1-3 / Étudier la faisabilité C2-1 / Choisir les moyens de production C2-2 / Organiser la production C2-3 / Mettre en œuvre une méthode de production C3-1 / Réaliser une prise de vue fixe ou animée C3-2 / Construire une série cohérente d'images en réponse à un thème. C5-3 / Rendre compte d'une méthode de réalisation
		T1-2	Mettre en place les éléments retenus pour la prise de vue.	
		T1-3	Construire un éclairage ou s'adapter aux conditions d'éclairage (naturel ou artificiel).	
		T1-4	Choisir et mettre en place le matériel de prise de vue.	
		T1-5	Composer la prise de vue (cadrage et format de l'image).	
		T1-6	Effectuer tous les réglages nécessaires et réaliser la prise de vue.	
		T1-7	Effectuer la maintenance de fonctionnement du matériel	
A2	Traitement et archivage des images en fonction d'une attente	T2-1	Transférer et enregistrer les fichiers originaux.	C2-3 / Mettre en œuvre une méthode de production C3-3 / Traiter les images C3-4 / Gérer, conserver et archiver les images C5-3 / Rendre compte d'une méthode de réalisation
		T2-2	Sélectionner, développer les fichiers.	
		T2-3	Indexer et gérer les métadonnées, utiliser un thésaurus.	
		T2-4	Finaliser les fichiers, à l'unité ou par lot, selon l'utilisation définie par le donneur d'ordre.	
		T2-5	Sauvegarder les images.	
A3	Numérisation, préparation et restitution des images	T3-1	Calibrer la chaîne graphique.	C1-1 / Identifier et faire préciser la demande C1-3 / Étudier la faisabilité C2-1 / Choisir les moyens de production C2-2 / Organiser la production C2-3 / Mettre en œuvre une méthode de production C3-2 / Construire une série cohérente d'images en réponse à un thème. C3-3 / Traiter les images C3-4 / Gérer, conserver et archiver les images C5-3 / Rendre compte d'une méthode de réalisation
		T3-2	Numériser tous types de documents opaques et transparents.	
		T3-3	Retoucher les images.	
		T3-4	Effectuer un montage.	
		T3-5	Régler les fichiers conformément à la sortie.	
		T3-6	Restituer les images sur le support demandé.	
		T3-7	Effectuer la maintenance de fonctionnement du matériel.	
A4	Utilisation et commercialisation des images	T4-1	Obtenir les autorisations nécessaires à la prise de vue et à la diffusion des images.	C4-1 / Gérer les droits C4-2 / Diffuser les images C5-1 / Établir et gérer les relations avec les partenaires C5-2 / Argumenter
		T4-2	Rédiger les documents commerciaux (cession de droits d'auteur, devis, facture, bon de commande...).	
		T4-3	Assurer les relations avec les différents partenaires (fournisseurs, clients...).	

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION

Mise en relation des capacités et des compétences

Capacités	Compétences	Savoir - faire
C1 - Analyser	C1-1 / Identifier et faire préciser la demande	<p>C1-11 Repérer les éléments caractéristiques de la demande.</p> <p>C1-12 Recueillir tous les éléments permettant de préciser la demande auprès : de la clientèle, de la hiérarchie, des fournisseurs.</p>
	C1-2 / Approfondir les données	<p>C1-21 Inventorier les sources d'informations iconographiques et techniques.</p> <p>C1-22 Extraire les données les plus significatives des sources d'information.</p> <p>C1-23 Discerner les différentes stratégies mises en jeu (esthétiques et techniques).</p>
	C1-3 / Étudier la faisabilité	<p>C1-31 Hiérarchiser les étapes permettant la réalisation de la commande.</p> <p>C1-32 Vérifier la compatibilité de la demande par rapport aux moyens disponibles (équipements, temps, budget...), aux contraintes et aux circonstances.</p> <p>C1-33 S'assurer que la commande est compatible avec les textes législatifs en vigueur.</p> <p>C1-34 Traduire la demande du client par un croquis d'intention.</p>
C 2 - Préparer - Organiser	C2-1 / Choisir les moyens de production	<p>C2-11 Définir le matériel adapté à la réalisation de la prise de vue.</p> <p>C2-12 Sélectionner le matériel nécessaire au traitement de l'image.</p>
	C2-2 / Organiser la production	<p>C2-21 Traduire graphiquement la mise en place technique</p> <p>C2-22 Organiser l'espace de travail.</p> <p>C2-23 Coordonner les relations avec les différents partenaires.</p> <p>C2-24 Établir le planning des différentes étapes de production.</p>
	C2-3 / Mettre en œuvre une méthode de production	<p>C2-31 Ajuster la production en fonction des contraintes de réalisation.</p> <p>C2-32 S'assurer de la compatibilité des matériels.</p> <p>C2-33 Contrôler le fonctionnement des matériels.</p> <p>C2-34 Contrôler la production.</p>

Mise en relation des capacités et des compétences

Capacités	Compétences	Savoir - faire
C3 - Réaliser	C3-1 / Réaliser une prise de vue fixe ou animée	<p>C3-11 Installer le matériel photographique.</p> <p>C3-12 Agencer les éléments constitutifs de la prise de vue.</p> <p>C3-13 Construire l'éclairage et gérer la lumière.</p> <p>C3-14 Paramétrer l'appareil photo et les périphériques.</p> <p>C3-15 Effectuer les prises de vue.</p>
	C3-2 / Construire une série cohérente d'images en réponse à un thème	<p>C3-21 / Rechercher et collecter une documentation écrite et iconographique.</p> <p>C3-22 / Comparer et sélectionner les propositions exploitables.</p> <p>C3-23 / Confronter les résultats pour choisir une ou plusieurs solutions.</p> <p>C3-24 / Expérimenter des techniques de représentation et de composition.</p> <p>C3-25 / Rechercher des propositions photographiques.</p>
	C3-3 / Traiter les images	<p>C3-31 Numériser un document.</p> <p>C3-32 Calibrer la chaîne graphique et vérifier la gestion couleur.</p> <p>C3-33 Développer les fichiers originaux.</p> <p>C3-34 Réaliser les corrections chromatiques.</p> <p>C3-35 Retoucher une image.</p> <p>C3-36 Configurer l'image pour une sortie donnée.</p> <p>C3-37 Effectuer le tirage.</p> <p>C3-38 Contrôler la conformité par rapport à la demande.</p> <p>C3-39 Monter une courte séquence animée.</p>
	C3-4 / Gérer, conserver et archiver les images	<p>C3-41 Choisir et indexer les images.</p> <p>C3-42 Utiliser les métadonnées.</p> <p>C3-43 Utiliser un thésaurus.</p> <p>C3-44 Stocker les données selon un protocole défini.</p>
C4 - Commercialiser	C4-1 / Gérer les droits	<p>C4-11 Compléter les documents contractuels dans le cadre juridique de l'activité commerciale.</p> <p>C4-12 Respecter les droits liés à la création et à la diffusion de l'image.</p>
	C4-2 / Diffuser les images	<p>C4-21 Compléter les documents financiers.</p> <p>C4-22 Exploiter les images.</p>

Mise en relation des capacités et des compétences

Capacités	Compétences	Savoir - faire
C5 - Communiquer	C5-1 / Établir et gérer les relations avec les partenaires	C5-11 Prendre contact et communiquer avec la hiérarchie, les fournisseurs et les clients. C5-12 Diriger et mettre en confiance les modèles. C5-13 Conseiller le client. C5-14 Synthétiser des données et rendre compte d'expériences professionnelles.
	C5-2 / Argumenter	C5-21 Expliciter ses choix techniques et artistiques. C5-22 Proposer une solution alternative pour régler un imprévu.
	C5-3 / Rendre compte d'une méthode de réalisation	C5-31 Rapporter une chronologie. C5-32 Décrire sa démarche. C5-33 Porter un regard critique. C5-34 Échanger et dialoguer.

C 1 – ANALYSER

	Savoir-faire – Être capable de	Ressources Conditions à la réalisation des compétences	Critères de réussite
C1-1 / Identifier et faire préciser la demande			
C1-11	Repérer les éléments caractéristiques de la demande.	La commande ou le projet	Les éléments caractéristiques sont clairement identifiés et énoncés.
C1-12	Recueillir tous les éléments permettant de préciser la demande auprès : - de la clientèle - de la hiérarchie - des fournisseurs.	Moyens de communication Le cahier des charges Catalogues	La demande est comprise sans équivoque ni ambiguïté. Le vocabulaire technique est maîtrisé.
C1-2 / Approfondir les données			
C1-21	Inventorier les sources d'informations iconographiques et techniques.	Supports écrits et iconographiques de référence	Les sources d'informations iconographiques et techniques sont listées et classées chronologiquement.
C1-22	Extraire les données les plus significatives des sources d'information.		Les données sélectionnées sont pertinentes et significatives (analyse écrite et graphique).
C1-23	Discerner les différentes stratégies mises en jeu (esthétiques et techniques).		Les enjeux esthétiques et techniques sont mis en évidence et situés dans le contexte historique de référence.
C1-3 / Étudier la faisabilité			
C1-31	Hiérarchiser les étapes permettant la réalisation de la commande.	Commande, catalogues, documentations, tarifs,	Le processus de réalisation est défini.
C1-32	Vérifier la compatibilité de la demande par rapport aux moyens disponibles (équipements, temps, budget...), aux contraintes et aux circonstances.	supports techniques de référence (équipement, matériaux, liaison Internet...)	Le dossier prévisionnel, le devis, le plan de charge sont acceptés.
C1-33	S'assurer que la commande est compatible avec les textes législatifs en vigueur.	Textes législatifs, hiérarchie, autorisations...	Toutes les autorisations sont obtenues et archivées.
C1-34	Traduire la demande du client par un croquis d'intention.	Documentation technique. Biblio complète Recherches documentaire	Le croquis prend en compte le cahier des charges. Il est transposable en prise de vue.

C 2 – PRÉPARER - ORGANISER

	Savoir-faire – Être capable de	Ressources Conditions à la réalisation des compétences	Critères de réussite
C2-1 / Choisir les moyens de production			
C2-11	Définir le matériel adapté à la réalisation de la prise de vue.	Matériels de prise de vue et d'éclairage. Équipement informatique de prise de vue et de traitement. Décor et accessoires. Documentations techniques.	Les équipements retenus sont adaptés à la commande.
C2-12	Sélectionner le matériel nécessaire au traitement de l'image.	Matériel de traitement, équipement informatique et logiciels.	
C2-2 / Organiser la production			
C2-21	Traduire graphiquement la mise en place technique.	Outils d'exécution traditionnels ou numériques	La représentation graphique, de la mise en place, respecte le croquis d'intention.
C2-22	Organiser l'espace de travail.	Réglementation. Matériel disponible, connectique, documentation technique, croquis de mise en place.	L'espace de travail est fonctionnel, et respecte les règles d'hygiène et de sécurité. Les contraintes extérieures sont maîtrisées.
C2-23	Coordonner les relations avec les différents partenaires.	Liste des partenaires. Outils de communication	Les interventions des partenaires sont clairement définies.
C2-24	Établir le planning des différentes étapes de production.	Les partenaires, le cahier des charges	La succession des tâches est logique et rend possible, la bonne exécution de la commande.
		Les autorisations légales à la prise de vue	Les autorisations nécessaires à la réalisation sont obtenues.
C2-3 / Mettre en œuvre une méthode de production			
C2-31	Ajuster la production en fonction des contraintes de réalisation.	Le cahier des charges Fiches techniques et de sécurité. Les matériels	La production est adaptée aux exigences du cahier des charges.
C2-32	S'assurer de la compatibilité des matériels.		L'installation est fonctionnelle.
C2-33	Contrôler le fonctionnement des matériels.		
C2-34	Contrôler la production.		La qualité de la production est conforme au cahier des charges.

C3 – RÉALISER

	Savoir-faire – Être capable de	Ressources Conditions à la réalisation des compétences	Critères de réussite
C3-1 / Réaliser une prise de vue fixe ou animée			
C3-11	Installer le matériel photographique.	Matériel Notices techniques Croquis de mise en place.	Le matériel est positionné, selon le croquis de mise en place. Il est fonctionnel.
C3-12	Agencer les éléments constitutifs de la prise de vue.	Croquis d'intention Descriptif de la séquence animée.	Les éléments sont disposés selon la demande.
C3-13	Construire l'éclairage et gérer la lumière.	Croquis d'intention Le matériel d'éclairage. Outils de mesure de lumière.	Les qualités esthétique et technique de l'éclairage sont conformes à celles définies dans le cahier des charges.
C3-14	Paramétrer l'appareil photo et périphériques.	Le matériel Outils d'étalonnage. Notices techniques.	Le matériel est étalonné et réglé pour la prise de vue demandée.
C3-15	Effectuer les prises de vues.		Le résultat de la prise de vue est conforme aux attentes.
C3-2 Construire une série cohérente d'images en réponse à un thème			
C3-21	Rechercher et collecter une documentation écrite et iconographique.	Données imprimées ou numériques : Références photographiques, visuelles, artistiques.	La recherche est riche et variée. Elle explore toutes les sources analogiques et numériques et est en cohérence avec le thème.
C3-22	Comparer et sélectionner les propositions exploitables.	Données écrites ou orales : - De la demande (du thème et des différentes approches proposées) - Des contraintes techniques photographiques.	Les pistes sélectionnées sont exploitables et permettent de travailler selon une des approches définies par le thème.
C3-23	Confronter les résultats pour choisir une ou plusieurs solutions.		Les pistes retenues sont conformes aux exigences : sémantiques, esthétiques, techniques, économiques et temporelles.
C3-24	Expérimenter des techniques de représentation et de composition.	Outils d'exécution traditionnels et ou numériques.	L'exploration est riche et variée, les traductions graphiques expriment clairement les intentions du projet.
C3-25	Rechercher des propositions photographiques.	Outils de prise de vue et de retouche photographique.	Les planches témoignent d'une expérimentation technique riche et variée.

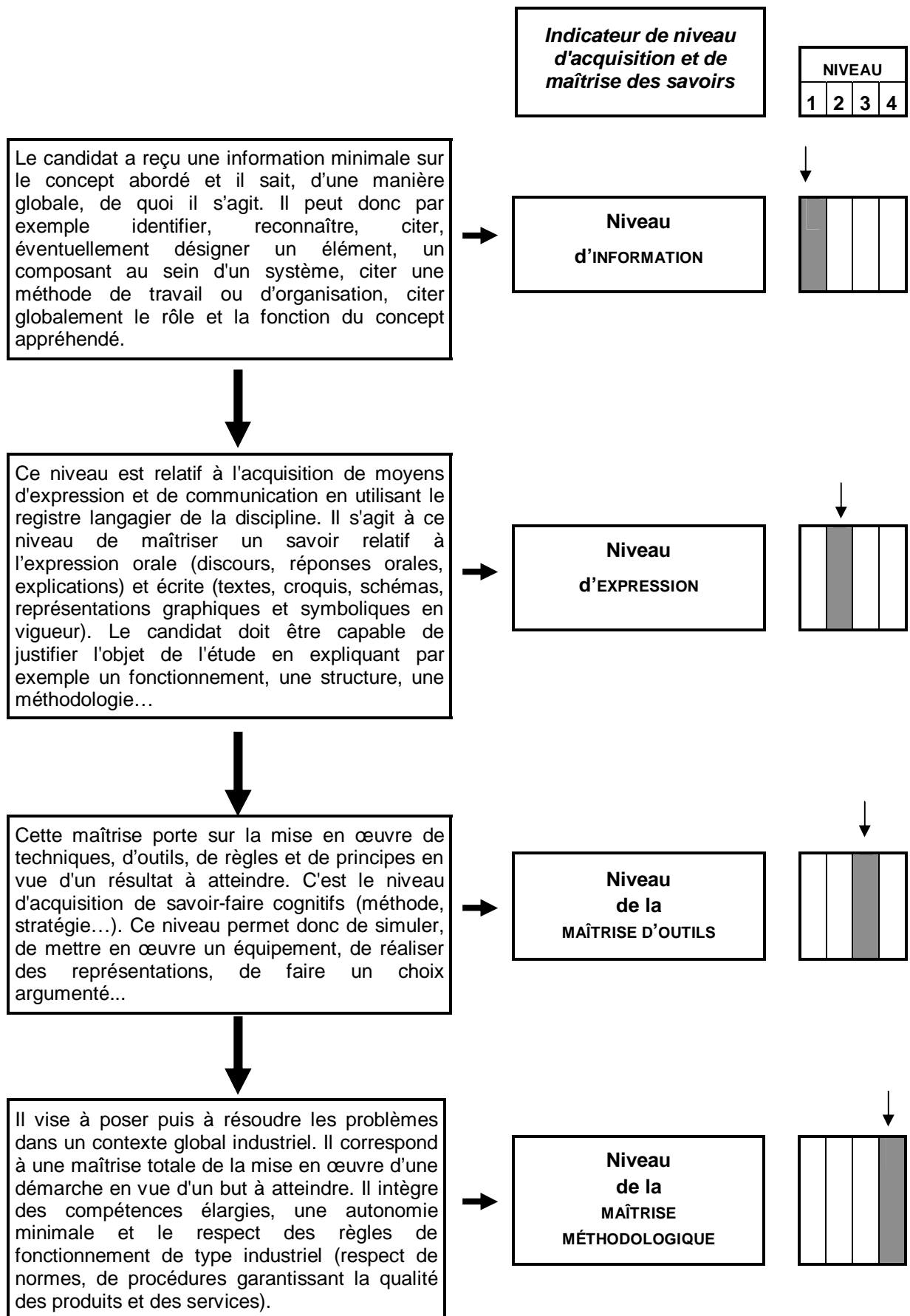
	Savoir-faire – Être capable de	Ressources Conditions à la réalisation des compétences	Critères de réussite
C3-3 / Traiter les images			
C3-31	Numériser un document.	Les matériels Les documents	Les documents sont numérisés en fonction des besoins.
C3-32	Calibrer la chaîne graphique et vérifier la gestion couleur	Outils de calibration. Chartes de référence et logiciels.	Les couleurs sont homogènes tout au long de la chaîne graphique.
C3-33	Développer les fichiers originaux.	Logiciels de développement	Les fichiers sont optimisés conformément aux utilisations prévues.
C3-34	Réaliser les corrections chromatiques		
C3-35	Retoucher une image.	Logiciels de retouche.	Les retouches effectuées répondent à la demande.
C3-36	Configurer l'image pour une sortie donnée.	Logiciels adaptés.	L'image est à la taille voulue. L'image comporte le profil colorimétrique adapté.
C3-37	Effectuer le tirage.	Périphériques de sortie Logiciels. Pilotes.	Le tirage est conforme à la demande et répond aux normes de qualité.
C3-38	Contrôler la conformité par rapport à la demande.	Éclairage normalisé.	
C3-39	Monter une courte séquence animée.	Logiciels simples de montage	Le sens de la séquence est cohérent.
C3-4 / Gérer, conserver et archiver les images			
C3-41	Choisir et indexer les images.	Logiciels de catalogage. Thésaurus Fichiers.	L'indexation permet de retrouver facilement les images.
C3-42	Utiliser les métadonnées.		Les métadonnées permettent des classements et des protections spécifiques.
C3-43	Utiliser un thésaurus.		L'arborescence est correctement utilisée.
C3-44	Stocker les données selon un protocole défini.	Différents systèmes de stockage.	Les données sont classées, protégées et sécurisées.

C4 - COMMERCIALISER			
	Savoir-faire – Être capable de	Ressources Conditions à la réalisation des compétences	Critères de réussite
C4-1 / Gérer les droits			
C4-11	Compléter les documents contractuels dans le cadre juridique de l'activité commerciale.	Modèles types de documents. Textes législatifs, réglementations et normes en vigueur.	Les documents contractuels sont complétés conformément à la législation en vigueur et à la nature des activités commerciales et professionnelles.
C4-12	Respecter les droits liés à la création et à la diffusion de l'image.	Textes législatifs, jurisprudence, réglementations et normes en vigueur, modèles types d'autorisations	Les autorisations nécessaires à la diffusion réglementaire des images sont obtenues. Les autorisations nécessaires à la diffusion réglementaire des images sont délivrées (support, format, durée...).
C4-2 / Diffuser les images			
C4-21	Compléter les documents financiers.	Modèles de devis, de factures, de notes d'auteur, bases de données, tarifs, logiciels adaptés...	Les documents financiers sont complétés conformément à la législation en vigueur et à la nature des activités commerciales et professionnelles.
C4-22	Exploiter les images.	Les circuits de diffusion	Les moyens de diffusion sont connus et utilisés de façon appropriée.

C 5 – COMMUNIQUER

	Savoir-faire – Être capable de	Ressources Conditions à la réalisation des compétences	Critères de réussite
C5-1 / Établir et gérer les relations avec les partenaires			
C5-11	Prendre contact et communiquer avec la hiérarchie, les fournisseurs et les clients.	Contexte professionnel. Moyens de communication. Langage technique.	Le langage et le comportement sont adaptés à la situation de communication. L'attente du donneur d'ordre est comprise et prise en compte.
C5-12	Diriger et mettre en confiance les modèles.		
C5-13	Conseiller le client.		
C5-14	Synthétiser des données et rendre compte d'expériences professionnelles.		La restitution écrite et orale est claire et explicite.
C5-2 / Argumenter			
C5-21	Expliciter ses choix techniques et artistiques.	Langage technique et graphique, moyens de communication, (book, site web, parutions, expositions...).	La proposition est validée par l'interlocuteur.
C5-22	Proposer une solution alternative pour régler un imprévu.	Langage technique Données du problème et ressources de substitution.	
C5-3 / Rendre compte d'une méthode de réalisation			
C5-31	Rapporter une chronologie.	Dossier de travaux photographiques réalisés au cours de la formation.	Les travaux photographiques sont rapportés à travers une présentation soignée et chronologique.
C5-32	Décrire sa démarche.		La démarche est décrite dans un vocabulaire professionnel approprié.
C5-33	Porter un regard critique.		Le contexte de réalisation est défini (cahier des charges et matériel utilisé), les processus d'élaboration sont commentés, Les difficultés rencontrées et les points positifs sont restitués de manière synthétique et précise. Les choix techniques et esthétiques sont argumentés.
C5.34	Échanger et dialoguer.	Données orales	L'écoute est effective et soutenue. La participation est active et permet de définir le niveau d'implication à venir. Les remarques et les objections sont comprises et prises en compte.

Spécification des niveaux d'acquisition et de maîtrise des savoirs



Savoirs technologiques et artistiques associés

S1 – CULTURE PHOTOGRAPHIQUE ET COMMUNICATION VISUELLE

Arts, techniques et civilisations
Histoire de la photographie
Analyse d'image

S2 – CONNAISSANCES APPLIQUÉES À LA MISE AU POINT D'UNE PROPOSITION

Moyens d'expression et de communication
Démarche de projet : processus d'investigation
Démarche de projet : processus d'élaboration

S3 - TECHNOLOGIE DES MATÉRIELS

Matériel de capture et d'acquisition
Matériel de traitement
Matériel de restitution

S4 - APPLICATIONS INFORMATIQUES

Les logiciels
Le traitement de l'image

S5 - TECHNIQUES DE PRISE DE VUE

Prise de vue d'images fixes en studio
Prise de vue d'images fixes en extérieur
Prise de vues d'images animées

S 6 - TECHNOLOGIE APPLIQUÉE

Optique géométrique
Photométrie
Sensitométrie
Colorimétrie
Gestion de la couleur
Numérique

S7 - ÉCONOMIE et GESTION

Contexte de l'activité
La commande
Le contexte juridique

S8 - COMMUNICATION

Communication générale
Communication interne
Communication externe
Communication orale

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S1 – CULTURE PHOTOGRAPHIQUE ET COMMUNICATION VISUELLE					
S1.1 - Arts, techniques et civilisations					
<p>Représentation et formes</p> <p>Les règles de l'art Notions de style: classicisme, baroque, romantisme, réalisme... Hiérarchie des genres : peinture d'histoire, portrait, scène de genre, nature morte... Les règles de l'art remises en cause : impressionnisme, cubisme, fauvisme, expressionnisme, les avant-gardes ... Les bases du XXème –Rupture, scandales et modernité : postimpressionnisme, dada, abstraction...</p>	<p>Situer un artiste dans un mouvement et/ou une période historique.</p> <p>Identifier et situer les différents courants / mouvements / tendances artistiques.</p>				
<p>Repères chronologiques</p> <p>Interaction entre faits historiques et création artistique. Correspondance entre les arts (sculpture, peinture, cinéma, photographie...).</p> <p>Évolution de la pensée esthétique : textes (théories, manifestes...).</p>	<p>Identifier les principales relations et sources d'influence entre genres artistiques et photographiques.</p>				
<p>Moyens de production et de diffusion</p> <p>Conditions de créations (commanditaires, moyens). Diffusion des œuvres (exposition, musées, presse, affiche, internet ...).</p>	<p>Définir l'influence de l'évolution des techniques sur la production et la diffusion des œuvres.</p>				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S1 – CULTURE PHOTOGRAPHIQUE ET COMMUNICATION VISUELLE					
S1.2 – Histoire de la photographie					
<p>En lien avec Arts, techniques et civilisations</p> <p>APPROCHES TECHNIQUES</p> <p>L'invention du procédé : camera obscura, l'alchimie, l'objectif (contextualisation des évolutions techniques). Conditions de créations (commanditaires, moyens).</p> <p>APPROCHES CHRONOLOGIQUES</p> <p>Faits historiques et artistiques, textes (théories, manifestes ...) Le document photographique Le photojournalisme Art et photographie, premières convergences La photographie dans les avant-gardes et la nouvelle objectivité Regards sur l'humain et la société La photographie américaine depuis les années soixante L'École de Düsseldorf Les pratiques contemporaines</p> <p>APPROCHES THÉMATIQUES</p> <p><u>Le corps :</u> le nu le portrait la photographie de mode</p> <p><u>L'espace :</u> le paysage l'architecture</p> <p><u>L'objet :</u> la nature morte la photographie publicitaire la photographie scientifique</p> <p><u>Le social :</u> le reportage documentaire</p>	<p>Décrire les évolutions techniques de la photographie.</p> <p>Situer un artiste dans un mouvement et/ou une période historique.</p> <p>Identifier et situer les différents courants artistiques.</p> <p>Identifier les principales relations et sources d'influence entre genre artistique et photographique.</p>				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
S1 – CULTURE PHOTOGRAPHIQUE ET COMMUNICATION VISUELLE		1	2	3	4
S1.3 – Analyse d'image					
<p>Contextualisation de l'œuvre</p> <p>Nature (auteur, titre, date, technique, dimensions, lieu de conservation ou support de diffusion, la nature de l'œuvre). Le genre (portrait, paysage, nu...). Les contextes historiques, socio-économiques...</p> <p>Dénotation</p> <p>Le format, le sujet, la composition, le cadrage, l'angle de vue, l'espace représenté, la netteté, le contraste, les couleurs, les matières, la hiérarchie des éléments qui la compose, l'échelle des plans, le sens de lecture, les formes, le volume, les lignes, les masses, le rythme ...</p> <p>Connotation</p> <p>Signifiés de connotations Figures de rhétorique, rôle des figures mythiques et de l'inconscient dans la lecture d'une image Influence des contextes culturels, stylistiques et socio-économiques Articulation texte légende/image</p> <p>Analyse comparative</p> <p>Notion de codes, polysémie de l'image</p>	<p>Identifier la nature, le genre et l'époque de production d'une œuvre.</p> <p>Relever les éléments formels constitutifs d'une œuvre.</p> <p>Utiliser un vocabulaire spécifique adapté en fonction de la nature de l'image analysée.</p> <p>Rechercher les informations et comprendre l'influence du contexte de l'œuvre.</p> <p>Exprimer les significations d'une image sous forme orale, écrite et graphique (schéma de principe).</p> <p>Dégager la pertinence forme/message.</p>				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S2 – CONNAISSANCES APPLIQUÉES À LA MISE AU POINT D'UNE PROPOSITION					
S2.1 – Moyens d'expression et de communication					
<p>Modes de représentation Les différents types de composition/principe d'organisation des éléments plastiques et graphiques.</p> <p>Vocabulaire spécifique à l'image L'échelle des plans, les cadrages, les angles de vue, les points de vue, le champ, le hors champ, la profondeur de champ.</p> <p>Formes et volumes Lignes, surfaces, structures, rythmes, proportions, les pleins et les vides, les perspectives.</p> <p>Couleur Cercle chromatique, les harmonies, les contrastes, la symbolique des couleurs.</p> <p>Valeurs Noir et blanc, les nuances, les dégradés, les contrastes.</p> <p>Matières Solide, fluide, pâteux, rigide, lisse, rugueux, transparent, opaque...</p>	<p>Identifier les différents outils permettant une traduction graphique explicite, en maîtriser l'usage.</p> <p>Utiliser les différents cadrages et angles de vue afin de donner ou renforcer le sens d'un visuel.</p> <p>Repérer et utiliser les codes de la couleur.</p>				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S 2.2 – Démarche de projet : processus d'investigation					
Techniques de lecture de données de référence : Lecture critériée, relevé de mots clés...	Extraire d'un texte les données nécessaires à la compréhension. Hiérarchiser les informations et/ou identifier les informations manquantes.				
Analyse du cahier des charges : Contexte économique esthétique Cible Concurrence, secteur d'activité du client Principes esthétiques à mettre en œuvre Genres photographiques. Techniques de production et contraintes budgétaires.	Inventorier, sélectionner organiser les éléments déterminants du cahier des charges. Préciser la définition de la production à réaliser. Dégager l'ensemble des contraintes techniques et esthétiques à respecter.				
Techniques de recherche documentaire. Classement par thématique, analogie, opposition. Constituants plastiques : formes, couleurs, lumières, matières, dispositions.	Comparer l'existant et l'objectif à atteindre. Comparer et classer les techniques photographiques mises en œuvre. Regrouper par analogie ou opposition. Rechercher et classer les éléments qui situent la production.				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S 2.3 - Démarche de projet : processus d'élaboration					
Maitrise des différentes approches Les différents champs de la photographie (pub illustration, reportages...) Processus créatifs Associations, analogies, combinaisons d'idées, planches de tendances, sources d'inspiration, mutualisation des connaissances et des idées...	Repérer et différencier les types d'images et leurs destinations, observables ou intentionnels. Mettre en œuvre plusieurs techniques de recherche d'idées.				
Recherche d'hypothèses Les premières pistes, Expérimentations photographiques au regard des axes de création. Utilisation cohérente des techniques de prises de vue et des techniques courantes d'éclairage (schémas d'éclairage et représentation des équipements de prise de vue et d'éclairage).	Organiser une réflexion structurée en cohérence avec le thème. Proposer des pistes techniquement réalisables. Dégager des pistes de recherches variées, innovantes et exploitables.				
Réalisation Principes de composition Composants formels et chromatiques Significations et fonctions du message visuel.	Effectuer un choix au regard de la demande. Réaliser les productions photographiques avec rigueur et précision.				
Analyse critique Comparaisons, confrontations, ajustements, contre-propositions, critiques.	Prendre en compte l'analyse critique pour faire évoluer son projet.				
Présentation Mise en forme et visualisation d'ensemble du projet. Supports fixes ou animés de présentation numérique du travail (diaporama) Argumentation Cohérence et articulation des différentes parties du projet (fils conducteurs)	Organiser et présenter les propositions en respectant les règles de composition et de lecture d'image. Justifier et argumenter ses choix.				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S 3 - TECHNOLOGIE DES MATÉRIELS					
S 3.1 – Matériel de capture et d'acquisition					
<p>Les appareils de prise de vue et de capture vidéo Généralités Caractéristiques techniques Constitution : les systèmes de visée, le diaphragme, les obturateurs, les modes d'exposition, l'autofocus.</p> <p>Capteurs Principe général Éléments constitutifs, formats Capteurs CCD Capteurs CMOS Autres types de capteurs Systèmes de stabilisation</p> <p>Supports d'enregistrement cartes mémoire...</p>	<p>Identifier les principaux éléments de l'appareil de prise de vue et de capture vidéo. Énoncer le rôle de chacun d'eux. Comparer les systèmes de visée, les modes d'exposition. Décrire les principes fondamentaux du fonctionnement de l'autofocus et des systèmes de stabilisation. Comprendre les réglages de l'ouverture du diaphragme et de la vitesse d'obturation. Expliquer l'influence des différents paramètres de prise de vue sur le résultat. Énoncer le principe général de l'effet photoélectrique et son application aux capteurs. Décrire le concept et le fonctionnement des différents types de capteurs (images fixes et animées) et comparer leurs performances. Identifier les paramètres spécifiques (sensibilité, définitions, fréquence) liés la capture de l'image animée. Différencier les caractéristiques des cartes mémoire, les vitesses de lecture et d'écriture.</p>				
<p>Les différents types d'appareils de prise de vue Les formats Les spécificités Les domaines d'utilisation Les systèmes déformables : chambre technique (les éléments constitutifs, les mouvements, les accessoires dédiés), Les systèmes hybrides</p>	<p>Caractériser les différents systèmes Justifier le choix d'un appareil.</p>				
	<p>Identifier les différents organes. Corriger les perspectives. Choisir un plan de netteté.</p>				
<p>Les optiques Définitions et caractéristiques Les différents types d'objectifs Focales fixes, focales variables Optiques spéciales : décentrement et bascule, macro...</p>	<p>Caractériser les notions d'ouverture relative, de distance focale, de profondeur de champ, de distance hyperfocale, d'angle de champ et de pouvoir séparateur. Caractériser les objectifs selon la focale. Justifier le choix d'un objectif. Corriger les perspectives Choisir un plan de netteté.</p>				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S 3.1 – Matériel de capture et d'acquisition					
Les accessoires Alimentation : piles, batteries. Accessoires de tournage vidéo HD à main levée et studio : supports, visée, assistant de mise au point, pieds et rotules.	Caractériser les différents systèmes d'alimentation. Nommer et comparer les différents compléments de tournage vidéo.				
Les sources de lumière Continue, tungstène, halogène, led HMI Sources fluorescentes Le flash électronique Constitution et principe de fonctionnement	Caractériser les différentes sources Comparer en termes de température de couleur, de diffusion de chaleur, de longévité, de coût. Nommer les principaux éléments, et décrire l'émission d'un éclair. Caractériser sa courbe d'émission.				
Vitesse de synchronisation	Choisir la vitesse d'obturation				
Le flash Le flash de reportage et le nombre guide. Le flash de studio : monobloc, générateur à répartition symétrique ou asymétrique, générateurs autonomes ou à accumulateurs. Les façonneurs de lumière et torches à effets Boîte à lumière, parapluie, réflecteurs, diffuseur, nid d'abeille Spot Fresnel, spot à découpe, flash annulaire, torche rectiligne.	Calculer une ouverture de diaphragme à partir du nombre guide. Identifier les principaux éléments d'un flash de studio. Différencier les systèmes de flashes de studio. Décrire les matériels. Qualifier la lumière fournie par chacun des façonneurs et torches à effets. Choisir un équipement adapté.				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S 3.1 – Matériel de capture et d'acquisition					
Équipements complémentaires <u>Matériel de mesure indépendant</u> Posemètre, flashmètre, spotmètre, thermocolorimètre (principe de fonctionnement, différents types, modes de mesure) <u>Filtres</u> UV, gris neutre, polarisant. <u>Équipement de studio</u> Supports d'éclairages, fonds et supports, tables de prise de vue, fond cyclorama, pont roulant.	Énoncer les principes de fonctionnement des équipements de mesure de la lumière : exposition, température de couleur. Décrire le phénomène de la polarisation de la lumière. Justifier l'emploi d'un filtre UV, gris neutre ou polarisant. Mettre en œuvre les équipements de studio annexes.				
Les scanners Principe général de la numérisation Éléments constitutifs Caractéristiques Différents types Exposition	Définir les différentes étapes d'acquisition d'un fichier numérique. Identifier les différents organes. Caractériser les différents systèmes d'acquisition. Optimiser la résolution.				
S 3.2 – Matériel de traitement					
Entretien courant du poste de travail, précautions d'emploi.	Vérifier le bon fonctionnement du poste.				
L'ordinateur Carte mère, processeur, carte graphique, mémoires et stockage, connecteurs d'entrée-sortie La mémoire (RAM, ROM, flash, cartes et autres supports)	Identifier les différents éléments de l'unité centrale et en comprendre le rôle.				
Les périphériques d'affichage : moniteur de stockage Clavier, souris, tablette	Caractériser les principaux systèmes d'affichage et de stockage.				
Les réseaux Principaux éléments Paramétrage	Identifier les différents éléments et les paramètres de mise en réseau.				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S 3.3 – Matériel de restitution					
Traceurs et imprimantes jet d'encre Principe de fonctionnement Encre, papier et autres supports	Décrire les modes de fonctionnement des imprimantes à jet d'encre. Comparer les performances et rendus par l'étude des fiches techniques.				
Autres procédés de sortie Sublimation thermique Laser	Énoncer les principes de fonctionnement Comparer les débits, la pérennité.				
Les minilabs secs ou humides Principes d'exposition et de traitement Caractéristiques	Caractériser les différents systèmes. Décrire les principes d'exposition ainsi que le déroulement des traitements.				
Presses numériques Les imageurs	Citer les différents systèmes.				
La calibration Sonde de calibration Chaîne calibrée	Décrire le déroulement de la calibration.				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S4 - APPLICATIONS INFORMATIQUES					
S 4.1 – Les logiciels					
Fonctions des logiciels	Identifier et choisir le logiciel adapté à ses besoins.				
Le système d'exploitation Principes et utilisation dans le cadre des activités professionnelles.	Définir les principaux systèmes d'exploitation. Installer et désinstaller les logiciels. Décrire le processus de sécurisation des données informatiques.				
Traitement de texte et tableur Utilisation dans le cadre des activités professionnelles.	Mettre en forme des documents ou une feuille de calcul.				
S 4.2 – Le traitement de l'image					
Catalogage Visualisation des images en utilisant l'arborescence de stockage. Fichiers Types et formats de fichiers Développement de fichiers bruts, Compression de fichiers Poids de fichiers	Gérer les métadonnées. Développer et optimiser un fichier brut.				
Logiciel de traitement d'images fixes et animées	Traiter l'image en fonction du résultat attendu.				
Logiciel d'acquisition	Numériser un original opaque ou transparent en répondant au cahier des charges.				
Logiciel d'impression	Imprimer au format voulu, avec un rendu de valeur optimal : utilisation d'un profil d'impression.				
Logiciels de présentation, de diffusion et de communication	Utiliser les logiciels permettant la communication adaptée au Web et au multimédia.				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S5 - TECHNIQUES DE PRISE DE VUE					
S5.1 – Prise de vue d’images fixes en studio					
La mesure de la lumière et de la température de couleur.	Maitriser la méthodologie de mesure de la lumière incidente et réfléchiée en quantité et qualité (température de couleur) en éclairage continu et/ou discontinu.				
Les techniques d’éclairage adaptées : au volume et à la matière des objets à l’objet brillant à l’objet transparent (fond clair ou sombre)	Savoir éclairer les différents types de sujets. Utiliser les différentes techniques d’éclairage en fonction des contraintes données.				
Photographies de l’humain	Utiliser les différentes techniques d’éclairage en fonction des contraintes données. Prendre en compte l’aspect relationnel.				
La photographie d’identité	Appliquer les normes en vigueur pour réaliser une photographie d’identité.				
Le redressement des perspectives	Utiliser les systèmes de redressement des perspectives.				
Détermination du plan de netteté	Déterminer un plan de netteté non parallèle au plan de l’image en fonction du sujet photographié (règle de Scheimpflug).				
Macro photographie	Effectuer les corrections d’exposition. Déterminer l’éclairage adapté.				
S5.2 – Prise de vue d’images fixes en extérieur					
Les objectifs de prise de vue	Choisir un objectif en fonction du résultat attendu en termes de cadrage, perspective et profondeur de champ.				
Les boîtiers de prise de vue	Choisir un boîtier de prise de vue en fonction des contraintes techniques envisagées.				
La mesure de lumière	Effectuer une mesure de lumière avec les systèmes intégrés des appareils photo dans les différents modes de mesure (manuel, priorité diaphragme, priorité vitesse, automatique) et les différents types de mesure (spot, pondéré, matriciel...).				
Le flash de reportage	Utiliser un flash de reportage en éclairage principal ou en éclairage d’appoint.				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S5.3 – Prise de vues d’images animées					
Différents formats Les moniteurs Logiciels de montage (simples)	Caractériser les formats d'enregistrement. Distinguer les différents types de plans. Définir les différents réglages des moniteurs/téléviseurs en fonction du format utilisé. Différencier les potentialités des logiciels de montage. Identifier les différentes procédures de montage et de synchronisation.				
Animation d'un objet dans l'espace	Décrire les différentes procédures de réalisation.				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S6 - TECHNOLOGIE APPLIQUÉE					
S6.1 – Optique géométrique					
Propriétés générales de la lumière Composition de la lumière.	Identifier une onde électromagnétique.				
Lois générales de l'optique géométrique loi de Descartes	Expliquer les lois de la réflexion et de la réfraction.				
Les lentilles Les lentilles minces, caractéristiques générales, construction d'une image	Construire l'image d'un objet, en rapport avec la focale d'un objectif, (cas d'un grand angle et d'un téléobjectif).				
Image d'un objet situé dans un plan non perpendiculaire, règle de Scheimpflug	Énoncer la règle de Scheimpflug et maîtriser les limites d'utilisation.				
Notion de netteté Hyperfocale, calcul de profondeur de champ. Facteur influençant la définition de l'image Les cercles de confusion.	Définir les variables influençant la profondeur de champ.				
Notion d'objectif en fonction des formats utilisés Les principaux types d'objectifs en prise de vue fixe et animée. La macrophotographie	Énumérer les différents types objectifs en fonction des formats utilisés.				
La mise au point : contrôle (mécanisme, manuel ou autofocus)	Définir les différents systèmes de mise au point.				
Lumière polarisée et filtre polarisant	Définir les effets de la polarisation d'une onde lumineuse et ses conditions d'utilisation.				
Les aberrations : -aberrations géométriques -aberrations chromatiques	Nommer et décrire les différents types d'aberrations, utiliser les logiciels de correction.				
S6.2. – Photométrie					
Unités photométriques visuelles Flux lumineux Intensité Éclairement Luminance	Énoncer les définitions essentielles. Définir les sources lumineuses et les surfaces éclairées.				
Température de couleur d'une source lumineuse, balance des blancs	Définir, énoncer les effets produits par les différentes sources de lumière.				
Loi de l'inverse du carré de la distance	Expliquer la variation de l'éclairement en fonction de la distance.				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S6.3 - Sensitométrie					
Courbe caractéristique Histogramme et niveau	Tracer et interpréter la courbe caractéristique. Interpréter la répartition de la densité des pixels.				
S6.4 - Colorimétrie					
Spectre lumineux synthèse soustractive et additive	Définir les deux principes de synthèse de la lumière et leurs applications pratiques.				
Représentations graphiques des espaces colorimétriques et Gamut	Reconnaître la représentation graphique utilisée.				
S6.5 - Gestion de la couleur					
Le calibrage de la chaîne numérique	Utiliser les outils de calibrage pour caractériser les différents périphériques				
Les chartes de couleur	Reconnaître et utiliser les différentes chartes de couleur.				
La conversion des images	Choisir les modes de conversion et les profils en fonction des matériels utilisés.				
Le paramétrage du logiciel de retouche d'images	Configurer les paramètres d'espaces de travail et de la gestion des couleurs dans le logiciel de traitement d'images.				
Les outils de création de profils ICC	Créer le profil d'un écran, d'un scanner, d'une imprimante.				
S6.6 – Numérique					
Taille, définition et résolution des images numériques, rééchantillonnage d'une image par un logiciel.	Calculer la taille et la résolution d'une image afin de la préparer à une impression. Modifier les caractéristiques d'une image en vue de son utilisation.				
Fichiers matriciel et vectoriel	Expliquer la différence entre un fichier matriciel et un fichier vectoriel.				
Codage d'une image numérique	Énoncer les principes du codage d'une image numérique matricielle en couleur ou en niveau de gris. Expliquer la notion de profondeur d'échantillonnage et ses implications pratiques. Choisir une profondeur d'échantillonnage adaptée à l'utilisation d'une image.				
Les formats de fichiers courants	Énoncer les principales caractéristiques, ainsi que les avantages et inconvénients des différents formats de fichiers images. Choisir un format adapté à une situation donnée.				
Compression des fichiers images	Distinguer compression destructive et non destructive.				
Poids des fichiers images	Calculer le poids d'un fichier non compressé.				

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S 7 - Économie et gestion					
Savoirs spécifiques à la formation (en complément du programme d'économie-gestion commun aux baccalauréats professionnels du domaine industriel)					
S 7.1 – Contexte de l'activité					
Le statut d'indépendant : auteur ou artisan photographe	Analyser et caractériser les statuts d'auteur et d'artisan. Identifier les incidences sur les plans social et fiscal. Distinguer les différentes rémunérations possibles (forfaitaire, proportionnelle). Analyser les différentes modalités de rémunération et en dégager les principes.				
Politique commerciale en « indépendant »	Se positionner sur le marché pour les « indépendants ».				
S 7 2 – La Commande					
Le contexte de la commande	Distinguer le contrat de commande et le contrat de contribution. Dégager le principe de liberté contractuelle. Négocier et conclure un contrat simple de commande ou de contribution. Identifier les caractéristiques du contrat de commande : type, rémunération, obligation du commanditaire et de l'auteur, clauses spécifiques (option de l'éditeur)... Identifier les caractéristiques du contrat de contribution : type, rémunération, obligation du commanditaire et de l'auteur, la cession de droits, clauses spécifiques (l'obligation de publier, mesures techniques des protections d'œuvres...), Identifier les raisons possibles d'un conflit lors de l'exécution d'un contrat.				
Budget prévisionnel	Identifier et mesurer les dépenses prévisionnelles pour la réalisation du projet. Vérifier l'équilibre du budget en termes de ressources et de dépenses. Établir un tableau de suivi budgétaire prévisionnel.				

S 7.3 – Le contexte juridique

<p>Le droit à l'image</p>	<p>Identifier les règles protégeant l'image d'une personne, d'un bien (coexistence des droits fondamentaux). Repérer les limites à la liberté d'expression (droit à l'image, ses principes, ses caractéristiques). Définir la notion de « droit à l'information » et en mesurer les limites (respect vie privée, atteinte à la dignité humaine, sujets d'intérêt général). Repérer les situations nécessitant une demande d'autorisation de reproduction et/ou diffusion de l'image d'une personne, d'un bien (notions de lieu privé, public, de personnes identifiables, droit exclusif marque...).</p> <p>Effectuer la démarche de demande d'autorisation (autorisation expresse, spéciale). Négocier et signer un contrat simple d'image.</p> <p>Analyser des situations de non-respect du droit à l'image. Identifier les personnes dont la responsabilité est engagée et caractériser cette responsabilité.</p>			
<p>La création de photographie</p>	<p>Définir la notion de propriété incorporelle (propriété intellectuelle). Distinguer une œuvre (concept de l'œuvre). Apprécier l'originalité d'une œuvre. Repérer les différentes œuvres de l'esprit et apprécier la notion de personnages (issus de BD, dessins animés...).</p> <p>Protéger l'œuvre (notion de preuve, de dépôt légal). Différencier support et œuvre, en mesurer l'incidence sur la cession.</p>			
<p>Le droit d'auteur</p>	<p>Distinguer l(es) auteur(s) d'une œuvre : notions de personne physique, personne morale.</p> <p>Repérer les différentes œuvres : de collaboration, collective, composite (photomontage par exemple).</p> <p>Identifier les droits moraux (notions de divulgation, paternité, respect de l'œuvre, retrait, repentir et patrimoniaux) et les droits patrimoniaux (notions de reproduction, représentation, d'exposition, télédiffusion, droit de suite, contrefaçon notamment Internet).</p> <p>Caractériser ces droits : notion de temps (perpétuel ou temporel), de durée de protection (notion de domaine public, d'œuvre posthume), d'abus notoire, de droit voisin.</p>			

S 7.3 – Le contexte juridique (suite)

<p>Le respect du droit d'auteur</p>	<p>Distinguer les usages libres d'une « image » et ceux soumis à autorisation et rémunération. Repérer les différentes situations possibles de cession des droits d'auteur. Distinguer droit de reproduction et droit à l'image. Énoncer les exceptions au droit d'auteur (droits patrimoniaux) : caricature, catalogue... Définir la notion d'image « libre de droit » et le principe de « cession de droits » : droits cessibles et non cessibles, notions d'ayants-droits, transmissions des droits.</p>			
<p>L'autorisation et la cession des droits</p>	<p>Repérer les différentes procédures de cession des droits patrimoniaux : - identifier la législation et les usages en vigueur - demander, négocier, analyser et signer une autorisation d'exploitation, un contrat d'édition, un contrat de louage... Dégager les obligations des signataires du contrat. Identifier les raisons d'un conflit survenant lors de l'exécution d'un contrat. Facturer un droit de reproduction. Analyser quelques situations particulières (utilisation à des fins promotionnelles, exploitation numérique...).</p>			
<p>L'archivage de photographies</p>	<p>Définir les notions de données personnelles, de fichiers. Repérer les obligations des responsables de fichiers.</p>			

Connaissances (notions, concepts)	Limite de connaissances (être capable de)	NIVEAUX			
		1	2	3	4
S8 - COMMUNICATION					
S8.1 - Communication générale					
Expression écrite, orale et graphique Transmission d'informations et de savoirs Enregistrement et restitution des procédures ou étapes de réalisation Vocabulaire technique	Transmettre des informations, des données, des consignes de façon claire et concise en utilisant les moyens de communication adaptés et s'assurer de la bonne réception des informations.				
S8.2 - Communication interne					
Documents internes (revues techniques ou commerciales, catalogues produits, courriers clients, consommables) Classement des informations, Mise à jour des fichiers clients et fournisseurs ou des données informatisées. Sélection de l'information, Identification de la cible Choix des médias Retour d'information (synthèse orale ou écrite).	Identifier le ou les destinataire (s) relatif(s) à l'information à transmettre. Choisir le mode de communication adapté (oral, écrit, numérique). Sélectionner le média adapté aux destinataires. Sélectionner et organiser les informations à transmettre.				
S8.3 - Communication externe					
Cahier des charges (présentation, valorisation et argumentation d'une proposition ou d'un projet) Échanges avec les intervenants de la chaîne de production Relation clientèle (accueil, conseils techniques...)	Identifier le ou les destinataire (s) relatif(s) à l'information à transmettre. Choisir le mode de communication adapté (oral, écrit, numérique). Sélectionner le média adapté au destinataire Justifier les choix techniques et esthétiques du projet par une argumentation adaptée et documentée.				
S8.4 - Communication orale					
Niveaux de langue Courant, familier, soutenu...	Identifier les différents registres de langue et de paralangages.				
Langage non verbal Ton, débit, amplitude...	Conduire un exposé, identifier les freins à la communication (obstacles liés aux interlocuteurs, au contexte environnemental, aux supports de communication employés...).				
Techniques de communication orale Émission et réception d'un message Soutenance de projet (exposé et entretien)	Adapter sa communication orale en fonction du contexte. Utiliser le vocabulaire approprié. Prendre en compte les suggestions et proposer des solutions.				

TABLEAU DE MISE EN RELATION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS TECHNOLOGIQUES ASSOCIÉS

COMPÉTENCES	Identifier et faire préciser la demande	Approfondir les données	Étudier la faisabilité	Choisir les moyens de production	Organiser la production	Mettre en œuvre une méthode de production	Réaliser une prise de vue fixe ou animée	Construire une série cohérente d'images	Traiter les images	Gérer conserver et archiver les images	Gérer les droits	Diffuser les images	Établir et gérer les relations avec la clientèle	Argumenter	Rendre compte d'une méthode de réalisation	
	C1-1	C1.2	C1-3	C2-1	C2-2	C.2-3	C3-1	C3-2	C3-3	C3.4	C4-1	C4-2	C5-1	C5-2	C5-3	
SAVOIRS ASSOCIÉS																
S1	Arts, techniques et civilisations	X	X											X		
	Histoire de la photographie	X	X											X		
	Analyse d'image	X	X											X		
S2	Moyens d'expression et de communication						X	X								X
	Démarche de projet : processus d'investigation	X	X	X	X			X								X
	Démarche de projet : processus d'élaboration	X	X					X					X	X	X	
S3	Matériel de capture et d'acquisition			X	X	X	X	X	X	X						
	Matériel de traitement			X	X	X	X	X	X	X						
	Matériel de restitution			X	X	X	X	X	X	X						
S4	Les logiciels		X	X	X	X	X	X	X							
	Le traitement de l'image			X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	
S5	Prise de vue d'images fixes en studio	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Prise de vue d'images fixes en extérieur	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Prise de vues d'images animées	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
S6	Optique			X	X		X	X								
	Photométrie			X	X		X	X								
	Sensitométrie			X	X		X	X		X						
	Colorimétrie			X	X		X	X		X						
	Gestion de la couleur			X	X		X	X		X						
	Numérique			X	X		X	X		X	X					
S7	Un secteur professionnel, une diversité de métier				X	X	X									
	Contexte de l'activité						X									
	Activité commerciale		X								X	X	X			
	Commande	X	X						X		X	X				
	Contexte juridique						X				X	X				
	Relations avec les partenaires extérieurs	X											X			
S8	Communication générale	X	X		X	X		X					X	X	X	
	Communication interne	X		X	X	X		X					X	X	X	
	Communication externe	X		X	X	X		X					X	X	X	
	Communication orale	X			X	X		X					X			

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Baccalauréat professionnel Photographie			Candidats				
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité), Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité
ÉPREUVES	Unité	Coéf	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
E1- Épreuve scientifique	U1	3					
Sous-épreuve E 11 <i>Mathématiques</i>	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF
Sous-épreuve E 12 <i>Sciences physiques et chimiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
E2- Étude technique et critique	U2	6					
Sous-épreuve E 21 <i>Etude technique d'une production photographique</i>	U21	3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF
Sous-épreuve E 22 <i>Etude critique de photographies et d'autres œuvres relevant des arts visuels</i>	U22	3	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E3- Épreuve pratique de réalisation Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel	U3	14					
Sous-épreuve E 31 <i>Présentation des activités en milieu professionnel</i>	U31	2	CCF		Ponctuel oral	30 mn (1)	CCF
Sous-épreuve E 32 <i>Soutenance d'un projet photographique</i>	U32	4	CCF		Ponctuel oral	40 mn (2)	CCF
Sous-épreuve E 33 <i>Présentation d'un dossier de travaux professionnels</i>	U33	6	CCF		Ponctuel oral	1h 40 mn (3)	CCF
Sous-épreuve E34 <i>Économie-gestion</i>	U34	1	CCF		Ponctuel oral	30 mn	CCF
Sous-épreuve E35 <i>Prévention-santé-environnement</i>	U35	1	CCF		Ponctuel écrit	2 h	CCF
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 mn (4)	CCF
E5- Épreuve de Français et Histoire – Géographie et Éducation civique	U5	5					
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF		Ponctuel pratique		CCF
Épreuve facultative (5)							
Langue vivante	UF1		Ponctuel oral 20 mn		Ponctuel oral	20 mn	Ponctuel oral 20 mn

(1) 10 minutes de présentation / 20 minutes d'entretien avec le jury

(2) 20 minutes de présentation / 20 minutes d'entretien avec le jury

(3) dont 1 heure de préparation

(4) dont 5 minutes de préparation

(5) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire.

ANNEXE III

Période de Formation en Milieu Professionnel

Organisation de la formation en milieu professionnel

1. Voie scolaire

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années de formation. Chaque période aura une durée minimale de 3 semaines.

La période de formation en milieu professionnel (PFMP) fait obligatoirement l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise et le chef d'établissement dans lequel l'élève est scolarisé. Cette convention doit être conforme à la convention type concernant les élèves de lycée professionnel définie par la note de service n° 2008 – 176 du 24 – 12 – 2008 et BO de janvier 2009.

Les périodes de formation en milieu professionnel et en établissement scolaire assurent la continuité de la formation. Elles permettent à l'élève de compléter et de renforcer ses compétences.

Les PFMP font l'objet d'une planification préalable de manière à maintenir une cohérence de la formation. Elles doivent être préparées en liaison avec tous les enseignements.

Le temps de formation en milieu professionnel est réparti sur les trois années en tenant compte :

- des contraintes matérielles des entreprises et des établissements scolaires ;
- des objectifs pédagogiques spécifiques à ces périodes ;
- des cursus d'apprentissage.

1.1. Modalités d'intervention des professeurs

L'équipe pédagogique, dans son ensemble, est concernée par les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation comme le précise la circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 parue au BO n° 25 du 29 juin 2000. L'intérêt que porteront les professeurs à l'entreprise et au rôle du tuteur permettra d'assurer la continuité de la formation.

1.2. Objectifs généraux

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent au candidat :

- d'appréhender concrètement la réalité des contraintes économiques, humaines et techniques de l'entreprise ;
- de comprendre l'importance de l'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- d'observer et d'analyser au travers de situations réelles différents éléments d'une stratégie de qualité.
- d'utiliser les matériels et les logiciels spécifiques à la profession ;
- de communiquer avec les services de l'entreprise et les clients ;
- de découvrir la diversité des acteurs opérant dans les secteurs de l'activité.

1.3. Compétences à développer

Les compétences du présent référentiel sont développées conjointement en établissement de formation et en entreprise.

Un document de suivi élaboré par l'équipe pédagogique précise la liste des activités et tâches, à partir desquelles certaines compétences et savoirs associés seront, tout ou partiellement acquis en entreprise.

Lors des PFMP, le candidat constitue un livret d'activités conduites en entreprise. Ce livret est visé par le tuteur de l'élève. Ce visa atteste que les activités développées correspondent à celles confiées à l'élève au cours de sa formation en milieu professionnel.

Le développement des compétences s'effectue tout au long de la période de formation.

Le livret d'activités s'inscrit dans la progression pédagogique et technologique de l'élève.

L'évaluation des PFMP, sous la forme d'une présentation orale, s'appuie sur un dossier de synthèse des activités menées en entreprise, réalisé à titre individuel par le candidat. Ce dossier est constitué à partir des livrets d'activités.

À l'issue des périodes de formation en milieu professionnel des attestations sont délivrées. Elles permettent de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation.

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le dossier doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

1.4. Contenus et activités

Les activités prévues dans la définition de l'unité U31 feront obligatoirement partie du travail confié lors des périodes de formation en milieu professionnel en liaison avec le référentiel d'activités professionnelles. Dans le cadre de la certification intermédiaire, les activités confiées durant les six semaines de PFMP, correspondent à celles attendues d'un niveau V.

2. Voie de l'apprentissage

Pour les apprentis, la formation en milieu professionnel est incluse dans la formation en entreprise.

De manière à établir une cohérence dans le déroulement de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis informe les maîtres d'apprentissage sur les objectifs des différentes périodes passées en entreprise et sur leur importance dans l'évaluation des apprentis.

Un document de suivi élaboré par l'équipe pédagogique précisera :

- La liste des activités et tâches, à partir desquelles certaines compétences et savoirs associés seront, tout ou partiellement acquis en entreprise.
- Les stratégies de formation projetées (activités confiées en participation ou en autonomie), compte tenu des points ci-dessus.

Au terme des périodes de formation, l'apprenti constitue un dossier. Les modalités de constitution de ce dossier sont identiques à celles fixées pour les candidats scolaires (cf. supra).

3. Voie de la formation professionnelle continue

3.1. Candidats en situation de première formation ou de reconversion

La durée de la formation en entreprise s'ajoute aux durées de formation dispensées par le centre de formation continue.

Lorsque cette préparation s'effectue dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, la période de formation en milieu professionnel est intégrée dans la période de formation dispensée, si les activités effectuées sont en cohérence avec les exigences du référentiel et conformes aux objectifs de la formation en entreprise.

Au terme des périodes de formation, le candidat constitue un dossier. Les modalités de constitution de ce dossier sont identiques à celles fixées pour les candidats scolaires (cf. supra). Un document de suivi sera élaboré par l'équipe pédagogique afin de préciser les activités et tâches principales à développer.

3.2. Candidats en situation de perfectionnement

Le certificat de stage peut être remplacé par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a développé des activités dans des entreprises relevant du secteur de la photographie grand public ou de celui de la photographie d'entreprise en qualité de salarié à plein temps, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Le candidat rédige un dossier sur ses activités professionnelles dans le même esprit qui préside à l'élaboration du dossier de stage pour les candidats scolaires, apprentis ou en formation professionnelle continue.

Ce dossier doit faire apparaître :

- La nature des fonctions exercées dans l'entreprise,
- Un compte rendu d'activités liées aux compétences visées en s'appuyant sur le cahier des charges prévu pour les candidats scolaires (cf. supra).

Pour les candidats présentant la sous-épreuve E31 (unité U.31) sous la forme ponctuelle, le recteur fixe la date à laquelle le rapport doit être remis au service chargé de l'organisation de l'examen.

4. Positionnement

Durée minimale de la période de formation en milieu professionnel pour les candidats positionnés par décision du recteur :

- 10 semaines pour les candidats issus de la voie scolaire (art. D.337-65 du Code de l'éducation).
- 8 semaines pour les candidats issus de la formation professionnelle continue visés au 3.1. ci-dessus.

DÉFINITION DES ÉPREUVES

E1

Épreuve scientifique

Coefficient : 3

Cette épreuve comprend deux unités : U11 – U12

Objectifs des sous-épreuves de mathématiques et de sciences physiques et chimiques

Les sous-épreuves de mathématiques et de sciences physiques et chimiques sont destinées à évaluer la façon dont les candidats ont atteint les grands objectifs visés par le programme :

- former à l'activité mathématique et scientifique par la mise en œuvre des démarches d'investigation, de résolution de problèmes et d'expérimentation ;
- apprendre à mobiliser les outils mathématiques et scientifiques dans des situations liées à la profession ou à la vie courante ;
- entraîner à la lecture active de l'information, à sa critique, à son traitement en privilégiant l'utilisation des TIC ;
- développer les capacités de communication écrite et orale.

Sous-épreuve — E 11	Mathématiques
Unité U11	coefficient 1.5

Modes d'évaluation

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente fractionnée dans le temps en deux séquences. Chaque séquence, notée sur 10, a une durée de quarante-cinq minutes environ.

Elle se déroule quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du programme. Toutefois, la première séquence doit être organisée avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et la deuxième avant la fin de l'année scolaire.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Chaque séquence comporte un ou deux exercices avec des questions de difficulté progressive. Les sujets portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'un des exercices de chaque séquence comporte une ou deux questions dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices par les candidats. La présentation de la résolution de la (des) question(s) utilisant les TIC se fait en présence de l'examinateur. Ce type de questions permet d'évaluer

les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. Le candidat porte ensuite par écrit sur une fiche à compléter, les résultats obtenus, des observations ou des commentaires.

Une proposition de note est établie. La note définitive est délivrée par le jury.

Évaluation ponctuelle

Cette sous-épreuve, d'une durée d'une heure est notée sur 20 points.

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme.

Il s'agit d'évaluer les aptitudes à mobiliser les connaissances et compétences pour résoudre des problèmes, en particulier :

- rechercher, extraire et organiser l'information ;
- choisir et exécuter une méthode de résolution ;
- raisonner, argumenter, critiquer et valider un résultat ;
- présenter, communiquer un résultat.

Le sujet se compose de deux ou trois exercices avec des questions de difficulté progressive recouvrant une part aussi large que possible des capacités mentionnées dans le programme de terminale professionnelle. L'un des exercices comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC (logiciels ou calculatrices).

Les thèmes mathématiques concernés portent principalement sur les domaines mathématiques les plus utiles pour résoudre un problème en liaison avec la physique, la chimie, un secteur professionnel ou la vie courante. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

L'exercice qui comporte des questions dont la résolution nécessite l'utilisation des TIC est noté sur 10 points. Il permet d'apprécier l'aptitude du candidat à mobiliser les capacités et connaissances du programme pour traiter un problème dont la résolution nécessite l'utilisation de logiciels ou de calculatrices. Il permet d'évaluer les capacités à expérimenter, à simuler, à émettre des conjectures ou contrôler leur vraisemblance. La présentation de la résolution des questions nécessitant l'utilisation des TIC se fait en présence de l'examineur.

Sous-épreuve — E 12	Sciences physiques et chimiques
Unité U12	coefficient 1.5

Modes d'évaluation

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation en sciences physiques et chimiques, notée sur 20, d'une durée maximale d'une heure trente minutes fractionnée dans le temps en deux séquences. Chaque séquence, notée sur 10, a une durée de quarante-cinq minutes environ.

Elles se déroulent quand le candidat est considéré comme prêt à être évalué à partir des capacités du programme. Toutefois, les premières séquences doivent être organisées avant la fin du premier semestre de la terminale professionnelle et les deuxièmes avant la fin de l'année scolaire.

Elles s'appuient sur une ou deux activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences (dont certaines peuvent être assistées par ordinateur).

L'évaluation est conçue comme sondage probant sur des compétences du programme. Les notions évaluées ont été étudiées précédemment.

L'évaluation porte nécessairement sur les capacités expérimentales du candidat observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues et leur interprétation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. L'examineur élabore une grille de compétences qui lui permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations. Lorsque la situation s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Évaluation ponctuelle

Cette sous-épreuve, d'une durée d'une heure, est notée sur 20 points.

Elle repose sur un sujet qui doit permettre d'évaluer des compétences différentes dans plusieurs champs de la physique et de la chimie. Il est à dominante expérimentale et se compose d'activités expérimentales et d'exercices associés (certaines expériences peuvent être assistées par ordinateur).

Le sujet, conçu en référence explicite aux compétences du programme, consacre 15 points sur 20 à l'évaluation des capacités expérimentales du candidat, observées durant les manipulations qu'il réalise, sur les mesures obtenues, leur interprétation et leur exploitation. Lors de cette évaluation, il est demandé au candidat :

- de mettre en œuvre un protocole expérimental ;
- d'utiliser correctement le matériel mis à sa disposition ;
- de mettre en œuvre les procédures et consignes de sécurité adaptées ;
- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'utiliser une ou plusieurs relations. Ces relations sont données lorsqu'elles ne sont pas répertoriées dans la colonne « connaissances » du programme ;
- d'interpréter et de rendre compte par écrit des résultats des travaux réalisés.

Le candidat porte, sur une fiche qu'il complète en cours de manipulation, les résultats de ses observations, de ses mesures et leur interprétation. Une grille de compétences permet d'évaluer les connaissances et capacités du candidat lors de ses manipulations.

Des exercices ou questions complémentaires, relatifs au contexte de l'expérimentation qui structure le sujet et notés sur 5 points, mettent en œuvre une ou plusieurs grandeurs et relations entre elles. Les questions posées doivent permettre de vérifier que le candidat est capable :

- de montrer qu'il connaît le vocabulaire, les symboles, les grandeurs et les unités mises en œuvre ;
- d'indiquer l'ordre de grandeur d'une valeur compte tenu des mesures fournies et du contexte envisagé ;
- d'utiliser des définitions, des lois et des modèles pour répondre aux problèmes posés.

Lorsque l'épreuve s'appuie sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative à ces disciplines n'est exigible des candidats et toutes les indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

INSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES POUR L'ENSEMBLE DES TYPES D'ÉPREUVES (CONTRÔLE EN COURS DE FORMATION OU ÉPREUVE PONCTUELLE)

- Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué sur le sujet. La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à tout candidat de le traiter et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- Si des questionnaires à choix multiple (QCM) sont proposés, les modalités de notation doivent en être précisées. En particulier, il ne sera pas enlevé de point pour les réponses fausses.
- La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront dans l'appréciation des copies.

Calculatrices et formulaires

- L'emploi des calculatrices est autorisé, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Il est ainsi précisé qu'il appartient aux responsables de l'élaboration des sujets de décider si l'usage des calculatrices est autorisé ou non. Ce point doit être précisé en tête des sujets.
- Il n'est pas prévu de formulaire officiel. En revanche, les concepteurs de sujets peuvent inclure certaines formules dans le corps du sujet ou en annexe, en fonction de la nature des questions.

REMARQUES SUR LA CORRECTION ET LA NOTATION

- Les concepteurs de sujets veilleront, dans leurs propositions, à mettre en évidence les objectifs et les capacités ou compétences visées.
- Les consignes de correction devront permettre aux correcteurs de prendre réellement et largement en compte, dans l'appréciation des copies la démarche critique, la cohérence globale des réponses.
- Les examinateurs et les correcteurs ne manifesteront pas d'exigences de formulation démesurées et prêteront une attention particulière aux démarches engagées, aux tentatives pertinentes, aux résultats partiels.

E2

Étude technique et critique

Coefficient : 6

Cette épreuve comprend deux unités : U21 – U22

Sous-épreuve — E 21	Étude technique d'une production photographique
Unité U21	coefficient : 3

Objectifs de la sous-épreuve

Cette épreuve doit permettre :

- de mettre en évidence les compétences du candidat liées aux activités professionnelles de choix et de mise en œuvre de matériels, de réalisation de prise de vue, de traitement, de diffusion et de commercialisation des images en fonction d'une attente,
- de vérifier sa capacité à mobiliser ses connaissances et son esprit d'analyse dans un contexte professionnel donné.

Contenu de la sous-épreuve

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1-3 / Étudier la faisabilité
C2-1 / Choisir les moyens de production
C2-2 / Organiser la production
C4-1 / Gérer les droits
C4-2 / Diffuser les images

Critères d'évaluation :

- L'analyse est pertinente ;
- les différents équipements sont caractérisés ;
- les choix techniques sont adaptés ;
- les savoirs technologiques sont assimilés ;
- les documents commerciaux sont conformes aux usages professionnels ;
- la planification et l'organisation sont cohérentes.

Forme de l'évaluation :

Évaluation ponctuelle

Cette sous-épreuve écrite, d'une durée de 4 heures, est notée sur 20 points.

À partir d'un dossier ressource et de ses connaissances professionnelles, le candidat analyse un document par le biais d'un questionnaire et propose des solutions techniques.

Dans le questionnaire d'analyse, à partir du cahier des charges, le candidat choisit les moyens de production et organise des activités.

L'épreuve consiste en une étude écrite. À partir de questions posées, elle vise à évaluer l'aptitude du candidat à mener une réflexion, soit sur les données qui lui sont fournies dans le dossier ressources pour la préparation d'une production photographique, soit sur les modalités techniques à mettre en œuvre pour la réalisation de la production.

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une seule situation d'évaluation. Celle-ci est organisée à en fin de formation.

Elle consiste en une étude écrite permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à mener une réflexion, soit sur les données qui lui sont fournies dans le dossier ressources pour la préparation d'une production photographique, soit sur les modalités techniques à mettre en œuvre pour la réalisation de la production.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de chacune d'elles.

À l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe enseignante concernée adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note

Sous-épreuve — E 22	Étude critique de photographies et autres œuvres relevant des arts visuels
Unité U22	Coefficient : 3

Objectifs de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier :

- les connaissances du candidat en histoire de l'art et de la photographie et plus généralement d'apprécier son niveau de culture générale,
- sa capacité à établir des relations entre arts, techniques et civilisations dans le domaine des arts visuels, c'est-à-dire, par la-même, à développer une attitude critique et informée,
- ses compétences d'analyse et de synthèse,
- ainsi que la mise en forme rédactionnelle et l'utilisation d'un vocabulaire professionnel adapté.

Contenu de l'épreuve

Cette épreuve porte sur tout ou partie de la compétence suivante :

C1-2 / Approfondir les données

Les compétences suivantes peuvent être mobilisées dans le cadre de cette épreuve mais ne donnent pas lieu à une évaluation :

C1-1 / Identifier et faire préciser la demande

C5-2 / Argumenter

C5-3 / Rendre compte d'une méthode de réalisation

Critères d'évaluation :

L'évaluation prend en compte:

- la justesse des précisions données dans un contexte historique de référence,
- la pertinence de l'analyse,
- la précision et la justesse du vocabulaire utilisé,
- la valeur démonstrative des relevés et croquis explicatifs effectués,
- la maîtrise de l'expression écrite.

Forme de l'évaluation :

Évaluation ponctuelle

Cette sous-épreuve écrite, d'une durée de 2 heures, comporte deux parties d'égale valeur. Chacune d'elles est notée sur 20 points.

Elle consiste en une étude écrite, illustrée de croquis ou de schémas, composée de deux parties prenant en compte pour support une documentation thématique balayant les principaux repères de l'histoire des arts visuels....

La première partie de cette étude permet au candidat de mener une réflexion sur l'influence des contextes historiques, culturels, techniques et socioéconomiques dans le domaine de la création artistique. Des questions lui seront posées à partir d'au moins deux documents choisis dans la documentation thématique fournie.

La seconde partie de cette étude porte sur l'aptitude du candidat à mener une analyse comparative (en fonction du thème retenu) d'au moins deux documents iconographiques dont une photographie sur la période allant de la naissance de la photographie à nos jours.

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation d'égale valeur. L'une permet au candidat de mener une réflexion sur l'influence des contextes historiques, culturels, techniques et socioéconomiques dans le domaine de la création artistique, l'autre porte sur son aptitude à mener une analyse comparative (en fonction du thème retenu) d'au moins deux documents iconographiques.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement de chacune d'elles.

À l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe enseignante concernée adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectoriale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note

E3

Épreuve pratique de réalisation

Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel

Coefficient : 14

Cette épreuve comprend cinq unités : U31 – U32 – U33 – U34 – U35

Sous-épreuve — E31	Présentation des activités en milieu professionnel
Unité U31	coefficient : 2

Objectifs de la sous-épreuve

Cette épreuve s'appuie sur les activités du candidat au cours de sa période de formation en milieu professionnel ou à partir de son expérience professionnelle.

Elle doit permettre de vérifier :

- L'aptitude du candidat à mobiliser des savoirs et savoir-faire face à des situations concrètes dans son domaine professionnel,
- Le degré d'autonomie du candidat, sa curiosité face à la technicité et la façon dont il développe sa capacité à communiquer au sein de l'entreprise,
- La pertinence et l'authenticité des contenus du dossier en particulier : le compte rendu des activités, relatives aux compétences ci-dessous,
- Les connaissances du candidat liées à l'organisation, au fonctionnement de l'entreprise.

Contenu de la sous-épreuve

Cette sous-épreuve s'appuie sur un dossier comprenant :

- d'une part, une synthèse portant sur les activités qui lui ont été confiées, ainsi que sur les projets exécutés ou sur les démarches de projets auxquelles il a participé, en rapport avec les compétences du référentiel de certification du domaine professionnel. Elle doit comporter des informations et une documentation liées à leur contexte : organisation et relations (équipes de travail, sous-traitant, partenaire, client...).
- d'autre part, un compte rendu détaillé d'une situation professionnelle de son choix, rencontrée en entreprise. Cette situation doit exposer le contexte des interventions d'ordre esthétique, technique, économique et culturel.

Le contenu rédactionnel de ce dossier doit permettre d'apprécier les compétences du candidat pour l'analyse, la synthèse, l'organisation, la maîtrise de la langue française (syntaxe, orthographe et expression) et la capacité à utiliser à bon escient un vocabulaire professionnel.

L'implication du candidat dans les actions menées doit être claire et explicite.

Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C5-1 / Établir et gérer les relations avec les partenaires

C2-3 / Mettre en œuvre une méthode de production

Les compétences suivantes peuvent être mobilisées dans le cadre de cette épreuve mais ne donnent pas lieu à une évaluation :

C1-2 / Approfondir les données

C2-1 / Choisir les moyens de production

C2-2 / Organiser la production

C3-3 / Traiter les images

C3-4 / Gérer, conserver et archiver les images

C4-1 / Gérer les droits

C4-2 / Diffuser les images

C5-2 / Argumenter

Le niveau de performance attendu correspond au niveau d'acquisition et de maîtrise terminale du référentiel.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- la variété des activités présentées,
- la clarté de la communication (écrite et orale),
- la précision du vocabulaire technique utilisé,
- l'adaptation de la production aux contraintes du cahier des charges,
- la qualité de l'exposé (plan, rigueur, argumentation...).

Forme de l'évaluation

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle, soit par contrôle en cours de formation.

Évaluation ponctuelle

Cette sous-épreuve orale, d'une durée de 30 minutes (10 minutes de présentation et 20 minutes d'entretien), est notée sur 20 points.

La présentation orale du dossier

L'exposé, au cours duquel le candidat ne doit pas être interrompu, est d'une durée maximale de 10 minutes. Pour cela, il peut utiliser les moyens de communication qui lui semblent les mieux adaptés. Le candidat développera plus particulièrement la situation professionnelle retenue en précisant d'une part le contexte d'exercice et les moyens techniques mis en œuvre (environnement technique et matériels utilisés, processus de réalisation...) et d'autre part les aspects liés à l'organisation, au fonctionnement et à la gestion de l'entreprise.

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

L'entretien

L'entretien est d'une durée maximale de 20 minutes. Le jury est composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, il est obligatoirement remplacé par un enseignant en charge des enseignements professionnels ou des enseignements généraux en lien avec la spécialité.

Pour conduire l'entretien, le jury s'appuie sur une fiche d'évaluation validée par l'inspection générale de l'Éducation nationale et diffusée par les services rectoraux des examens.

L'entretien terminé, le jury propose à l'aide de la fiche d'évaluation, une note. Cette fiche est consignée et mise à disposition du jury de délibération et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Le dépôt du dossier

Ce dossier de format A4 accompagné d'une version numérisée, dont le volume (annexes non comprises) ne dépasse pas 15 pages, est mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant la date de l'évaluation.

Si la formation ou l'expérience en milieu professionnel s'appuie sur plusieurs entreprises, celui-ci doit comporter une copie de chaque convention de stage.

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Au cours de sa formation en milieu professionnel, le candidat rédige pour chaque période un livret (4 à 6 pages, annexes non comprises) ou une fiche de suivi de ses activités : description des demandes, des réalisations, des exigences esthétiques, budgétaires, des moyens techniques mis en œuvre (environnement technique et matériels utilisés, processus de réalisation...). Chaque livret ou fiche

d'activités précise l'environnement de l'entreprise, les aspects liés à son organisation, à son fonctionnement et à sa gestion.

Au terme de sa formation en milieu professionnel, le candidat réunit dans un dossier les livrets ou fiches d'activités et la présentation de la situation professionnelle retenue qu'il développera oralement.

Le contrôle en cours de formation se déroule au plus tôt 3 semaines après la dernière période de formation en milieu professionnel. Le déroulement et les modalités de l'évaluation orale sont identiques à ceux qui sont définis dans l'épreuve ponctuelle.

Sous-épreuve — E 32	Soutenance d'un projet photographique
Unité U32	coefficient 4

Objectifs de la sous-épreuve

Cette épreuve doit permettre de vérifier les compétences du candidat à mettre au point la mise en forme d'un projet, à en analyser les données, à proposer des solutions adaptées à la demande et à réaliser des photographies. Elle porte aussi sur les compétences du candidat à argumenter ses réalisations et à maîtriser la démarche de projet.

Contenu de la sous-épreuve

À partir d'un cahier des charges relatif à un thème imposé, le candidat est amené après analyse de la demande à mener un projet photographique. Le support de l'épreuve s'appuie sur deux dossiers :

- un projet écrit comprenant des recherches documentaires et des apports techniques (prises de vue préparatoires, croquis d'intention ...),
- un portfolio constitué par le candidat comportant 8 à 12 planches d'un format 30x40 à 40x50 cm et exploitant une des approches proposées (reportage, portrait, illustration...).

Le thème national imposé est communiqué aux candidats, par les services rectoraux au plus tôt au début de la dernière année de formation et au plus tard, à l'inscription à l'examen.

Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C1-1 / Identifier et faire préciser la demande

C3-2 / Construire une série cohérente d'images en réponse à un thème

C5-2 / Argumenter

Les compétences suivantes peuvent être mobilisées dans le cadre de cette épreuve mais ne donnent pas lieu à une évaluation :

C1-2 / Approfondir les données

C2-1 / Choisir les moyens de production

C2-2 / Organiser la production

C3-3 / Traiter les images

C3-4 / Gérer, conserver et archiver les images

Le niveau de performance attendu correspond au niveau d'acquisition et de maîtrise terminale du référentiel.

Critères d'évaluation

L'évaluation prend en compte :

- le respect du cahier des charges en relation avec le thème imposé,
- la lisibilité et l'expressivité du projet photographique,
- les processus créatifs mis en œuvre,
- les qualités esthétiques et techniques des propositions photographiques,
- la maîtrise des moyens d'expression et de communication.

Forme de l'évaluation:

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle, soit par contrôle en cours de formation.

Évaluation ponctuelle

Cette sous-épreuve orale, d'une durée de 40 minutes (20 minutes de présentation et 20 minutes d'entretien), est notée sur 100 points.

La présentation orale du projet photographique

L'exposé, au cours duquel le candidat ne doit pas être interrompu, est d'une durée maximale de 20 minutes. Pour cela, il peut utiliser les moyens de communication qui lui semblent les mieux adaptés. Cette présentation orale comporte deux parties :

- un développement de sa démarche de projet,
- la présentation de son portfolio.

Le développement de sa démarche de projet permet au candidat de présenter son analyse du cahier des charges, ses techniques de recherches documentaires et d'argumenter le processus d'élaboration retenu.

La présentation du portfolio permet au candidat de commenter la construction d'une série cohérente d'images en réponse au thème imposé.

En l'absence de dossier, la soutenance ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

L'entretien

L'entretien est d'une durée maximale de 20 minutes. Le jury est composé d'un professeur des enseignements technologiques et professionnels, d'un enseignant d'arts appliqués et d'un professionnel de la spécialité.

Pour conduire l'entretien, le jury s'appuie sur une fiche d'évaluation validée par l'inspection générale de l'Éducation nationale et diffusée par les services rectoraux des examens.

L'entretien terminé, le jury propose à l'aide de la fiche d'évaluation, une note. Cette fiche est consignée et mise à disposition du jury de délibération et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Le dépôt du projet photographique

Le projet écrit et le portfolio, accompagnés d'une version numérisée, sont mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant la date de l'évaluation. La présentation de l'ensemble du projet sous forme numérique sur support amovible (CD, DVD) sera archivée et conservée par le jury.

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation s'appuie sur deux situations d'évaluation.

Il est organisé par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques, professionnels et arts appliqués de l'établissement de formation. Un professionnel au moins est associé à l'évaluation de la deuxième situation.

1^{ère} situation d'évaluation notée sur 20 :

À partir du thème imposé, le candidat constitue le projet écrit établi en collaboration avec les enseignements de culture photographique et visuelle et d'arts appliqués. Ce projet comprend des recherches documentaires et des apports techniques (prises de vue préparatoires, croquis d'intention ...). L'évaluation porte sur la cohérence de sa démarche de projet.

Cette situation se déroule en fin de premier semestre de la dernière année de formation.

2^{ème} situation d'évaluation notée sur 80 :

L'évaluation s'appuie sur un portfolio relatif au thème imposé et sa présentation orale. La durée de l'exposé, au cours duquel le candidat ne doit pas être interrompu, ne doit pas dépasser le 1/3 de la durée

de la situation. La présentation du portfolio permet au candidat de commenter la construction d'une série cohérente d'images en réponse au thème imposé.
L'exposé est suivi d'une interrogation. Cette présentation se déroule en fin de formation.

À l'issue de ces situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une proposition de note dont les critères de notation sont ceux de la fiche d'évaluation validée par l'inspection générale de l'Éducation nationale et diffusée par les services rectoraux des examens.

La présentation de l'ensemble du projet sous forme numérique et sur support amovible (CD, DVD) sera archivée et conservée par le jury.

Sous-épreuve — E 33	Présentation d'un dossier de travaux professionnels
Unité U33	coefficient : 6

Objectifs de la sous-épreuve

Cette épreuve prend en compte la réalisation d'un dossier de travaux professionnels comprenant des prises de vue fixes et une courte séquence animée, ainsi que l'enregistrement de l'ensemble sur supports numériques amovibles.

Elle a pour but :

- d'évaluer l'aptitude du candidat à réaliser différents types de prises de vue à partir de cahiers des charges, à traiter, archiver et numériser des images,
- de vérifier sa maîtrise de savoir-faire professionnels, de moyens et de ressources techniques appropriés aux conditions de leur réalisation.

En outre, elle permet d'apprécier l'authenticité et l'actualité des sujets retenus, ainsi que sa capacité à en faire une présentation construite et claire. Elle lui permet également de mettre en valeur la qualité de son dossier et l'exploitation qu'il pourrait en faire dans le cadre d'une démarche commerciale ou de recherche d'emploi.

Contenu de la sous-épreuve

Cette sous épreuve s'appuie sur une sélection de travaux professionnels (dont une photographie sur un sujet imposé) réalisés par le candidat dans le cadre de sa formation dans les quatre domaines suivants :

- Le reportage :
 - un « reportage presse d'actualité », unité de temps et de lieu : 3 à 5 photographies maximum
 - un « reportage type magazine » : suite de 8 à 10 photographies sur un même sujet, 3 planches maximum.
- Le portrait/mode :
 - 2 photographies en studio, 1 par planche.
 - 2 photographies hors studio, 1 par planche.
- La photographie publicitaire en studio :
 - 4 photographies, 1 par planche, privilégiant pour chacune d'elles une technique de prise de vue différente : la transparence, la brillance, le volume et la matière, le choix du plan de netteté (règle de Scheimpflug ou gestion de la profondeur de champ),
 - une photographie à partir d'un cahier des charges relatif à un sujet national imposé, communiqué aux candidats, par les services rectoraux au plus tôt au début de la dernière année de formation et au plus tard, à l'inscription à l'examen.
- Une courte séquence animée :
 - une séquence animée d'une durée maximale de 3 minutes issue d'un appareil photo numérique en utilisant les techniques d'animation ou (et) l'image animée. La séquence animée est enregistrée sur un support numérique amovible dans un format de fichier lisible par le centre d'examen.

Le candidat fournit un enregistrement de l'ensemble des travaux sur supports numériques amovibles qui sera conservé par le jury d'examen.

Les travaux professionnels sont présentés sur des planches de format 30x40 à 40x50 cm. Un commentaire explicitant les phases de réalisation, de la conception à l'impression et à la visualisation est joint aux travaux réalisés.

Au cours de sa présentation orale, le candidat est amené à justifier ses choix liés à ses savoirs faire professionnels. Il met en évidence les informations (données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques) qui lui ont permis de réaliser ses prises de vue et sa courte séquence animée. En outre, à partir des questions posées par le jury et remises au début de la préparation, il est conduit plus particulièrement à présenter de manière détaillée une des photographies de son dossier.

Compétences évaluées

Cette épreuve porte sur tout ou partie des compétences suivantes :

C3-1 / Réaliser une prise de vue fixe ou animée
C3-3 / Traiter les images
C3-4 / Gérer, conserver et archiver les images
C5-3 / Rendre compte d'une méthode de réalisation

Les compétences suivantes peuvent être mobilisées dans le cadre de cette épreuve mais ne donnent pas lieu à une évaluation :

C1-1 / Identifier et faire préciser la demande
C1-2 / Approfondir les données
C2-1 / Choisir les moyens de production
C2-2 / Organiser la production
C5.2 / Argumenter

Le niveau de performance attendu correspond au niveau d'acquisition et de maîtrise terminale du référentiel.

Critères d'évaluation :

- La méthode de réalisation est clairement exposée,
- la maîtrise technique est assurée,
- les fichiers sont classés, protégés et sécurisés,
- les impressions répondent à la qualité attendue,
- le sens de la séquence animée est cohérent.

Forme de l'évaluation

Selon le statut du candidat, l'évaluation s'effectue soit par épreuve ponctuelle, soit par contrôle en cours de formation.

Évaluation ponctuelle

Cette sous-épreuve ponctuelle orale, d'une durée d'une heure et 40 minutes (une heure de préparation et 40 minutes d'interrogation et d'entretien), est notée sur 100 points.

Le dossier

Le dossier de format 30x40 à 40x50 cm est mis à disposition des membres du jury, selon les conditions fixées par les services rectoraux des examens et concours, 15 jours avant la date de l'évaluation.

Il est noté sur 40 points à partir d'une fiche d'évaluation validée par l'inspection générale de l'Éducation nationale et diffusée par les services rectoraux des examens.

Le jury sélectionne dans chaque dossier une des photographies proposées et rédige une série de questions s'y rapportant, lesquelles sont remises au candidat au début de la préparation de son oral.

L'épreuve orale

Elle est précédée d'une préparation d'une heure portant sur les questions remises au candidat en début d'épreuve.

L'exposé, au cours duquel le candidat ne doit pas être interrompu, est d'une durée maximale de 15 minutes. Il est suivi de 15 minutes d'interrogation par le jury. Les dix dernières minutes font l'objet d'un entretien portant sur la présentation du dossier. Pour sa présentation, le candidat peut utiliser les moyens de communication qui lui semblent les mieux adaptés. L'exposé, l'interrogation et la présentation du dossier sont chacun notés sur 20 points.

L'entretien terminé, le jury remplit la fiche d'évaluation précisant les points alloués pour chaque critère et propose une note finale ramenée sur 20 points (note du dossier comprise). Cette fiche est consignée et mise à disposition du jury de délibération et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

En l'absence de dossier, l'interrogation ne peut avoir lieu. Le jury informe le candidat que la note zéro est attribuée à l'épreuve.

Le jury est composé d'au moins un professeur d'enseignement professionnel et un professionnel de la spécialité. En cas d'absence de ce dernier, il est obligatoirement remplacé par un enseignant en charge des enseignements professionnels ou des enseignements généraux en liaison avec la spécialité.

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation. Sa mise en œuvre est comparable au déroulement de l'épreuve ponctuelle.

Il est organisé par l'équipe enseignante chargée des enseignements technologiques et professionnels de l'établissement de formation. Un professionnel au moins y est associé.

Le candidat est informé du calendrier prévu pour le déroulement des deux situations d'évaluation.

Première situation d'évaluation :

Elle porte sur la réalisation du dossier à partir d'une sélection de travaux professionnels (dont une photographie sur un sujet imposé) réalisés par le candidat dans le cadre de sa formation.

Elle se déroule durant le dernier trimestre de la dernière année de formation.

Elle est notée sur 40 points.

Deuxième situation d'évaluation :

Elle se déroule en fin d'année terminale de la formation.

Elle est spécifique à chaque candidat. Elle comprend une préparation (non notée) à partir d'une série de questions portant sur l'une des photographies de son dossier, un exposé, une interrogation et un entretien. L'oral est noté sur 60 points à partir de la fiche d'évaluation validée par l'inspection générale de l'Éducation nationale et diffusée par les services rectoraux des examens. Elle est remplie au fur et à mesure du déroulement des deux situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante. À leur issue, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation propose une note finale sur 20.

Les dossiers, ainsi que les parties écrites des situations d'évaluation, sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante. Après examen le cas échéant des pièces fournies, le jury de délibération peut être amené à modifier une note.

Sous-épreuve — E 34	Économie - Gestion
Unité U34	coefficient 1

Objectifs de la sous-épreuve

La certification vise à évaluer la maîtrise des **connaissances et compétences** définies dans le **programme d'Économie-Gestion** (arrêté du 10/02/2009).

Mode d'évaluation

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

L'évaluation de l'**Économie-Gestion** s'effectue dans l'établissement de formation.

Elle est réalisée dans le cadre des activités habituelles d'enseignement par un **formateur d'Économie-Gestion** ayant ou ayant eu le candidat en formation.

Elle donne lieu à une appréciation et à une note proposée au jury.

L'évaluation se décompose en **deux situations** :

Première situation d'évaluation : Résultats d'évaluations significatives (sur 12 points)

Les évaluations significatives, élaborées à partir de situations professionnelles contextualisées correspondant à la spécialité préparée, sont réalisées au cours de la formation et portent sur les thèmes suivants :

- pour l'axe 1 - le contexte professionnel :
 - THÈME 1.2 La diversité des organisations, leur finalité et leur réalité
 - THÈME 1.3 Les domaines d'activités des organisations
 - THÈME 1.4 L'environnement économique, juridique et institutionnel
- pour l'axe 2 - l'insertion dans l'organisation :
 - THÈME 2.2 L'embauche et la rémunération
 - THÈME 2.3 La structure de l'organisation
 - THÈME 2.4 Les règles de vie au sein de l'entreprise
- pour l'axe 3 – l'organisation de l'activité :
 - THÈME 3.1 L'activité commerciale
 - THÈME 3.2 L'organisation de la production et du travail
 - THÈME 3.3 La gestion des ressources humaines
- pour l'axe 4 - la vie de l'organisation :
 - THÈME 4.1 L'organisation créatrice de richesses
 - THÈME 4.2 Les relations avec les partenaires extérieurs
- pour l'axe 5 - les mutations et leurs incidences :
 - THÈME 5.1 Les mutations de l'environnement
 - THÈME 5.2 Les mutations de l'organisation
 - THÈME 5.3 Les incidences sur le personnel

Ces évaluations significatives doivent permettre d'évaluer **au moins huit de ces thèmes et au moins seize compétences**, telles qu'elles sont définies dans le **programme d'Économie-Gestion**.

Deuxième situation d'évaluation : Présentation du projet professionnel du candidat et entretien (sur 8 points)

Le **projet professionnel** est matérialisé par un **dossier-projet de 3 à 5 pages**, hors annexes, élaboré à l'aide de l'outil informatique. Il porte sur les thèmes suivants :

- THÈME 1.1 Un secteur professionnel, une diversité de métiers
- THÈME 2.1 La recherche d'emploi
- THÈME 4.3 La création et la reprise d'entreprise

Ce **projet professionnel** est structuré de façon à mettre en évidence :

- la présentation du candidat et de son cursus ;
- sa connaissance du secteur professionnel et de ses métiers à partir de l'expérience acquise en entreprise ;
- la présentation structurée et argumentée de son projet professionnel (objectifs à court et moyen terme, motivations, démarches).

L'évaluation se déroule en **deux temps** :

- **présentation orale**, par le candidat, **de son projet professionnel** pendant laquelle il n'est pas interrompu,
- **entretien avec la commission d'évaluation** portant **sur le projet** et sur les **connaissances et compétences** relevant des trois thèmes cités précédemment.

À la date fixée par le **formateur d'Économie-Gestion**, le candidat se présente à l'entretien muni de **son dossier-projet**. Celui-ci sert uniquement de support à l'épreuve et n'est pas évalué en tant que tel.

La **commission d'évaluation** est composée du **formateur d'Économie-Gestion** et, dans la mesure du possible, d'un **autre formateur de l'équipe pédagogique** ou d'un **professionnel**.

Tout candidat se présentant sans dossier-projet ou avec un dossier-projet non conforme à la définition de l'épreuve (quelle qu'en soit la raison) doit être considéré comme présent. La **commission d'évaluation** lui fait constater l'absence de dossier-projet ou sa non-conformité et l'informe de l'impossibilité de procéder à l'entretien. La **note de zéro** lui est alors attribuée.

Un **dossier-projet** est considéré non conforme dans les cas suivants :

- il n'est pas personnel ;
- il n'est pas réalisé avec l'outil informatique ;
- il comporte moins de 3 pages, hors annexes.

La note globale proposée au jury est accompagnée des documents d'évaluation (pour chaque candidat : contrôles significatifs, grilles d'évaluation).

Évaluation ponctuelle

L'évaluation de l'**Économie-Gestion** s'effectue sur la base d'une prestation orale d'une durée totale de **30 minutes maximum**.

Elle porte sur la maîtrise des **connaissances et compétences du programme d'Économie-Gestion**.

L'évaluation donne lieu à une appréciation et à une note proposée au jury par la **commission d'interrogation**, composée d'un **formateur d'Économie-Gestion** et d'un **formateur de la spécialité** ou d'un **professionnel de la spécialité**.

L'appréciation chiffrée prend en compte **deux éléments** :

Première partie : Présentation du projet professionnel du candidat et entretien (sur 8 points)

Le **projet professionnel** est matérialisé par un **dossier-projet de 3 à 5 pages**, hors annexes, élaboré à l'aide de l'outil informatique. Il porte sur les thèmes suivants :

- THÈME 1.1 Un secteur professionnel, une diversité de métiers
- THÈME 2.1 La recherche d'emploi
- THÈME 4.3 La création et la reprise d'entreprise

Ce **projet professionnel** est structuré de façon à mettre en évidence :

- la présentation du candidat et de son cursus ;
- sa connaissance du secteur professionnel et de ses métiers à partir de l'expérience acquise en entreprise ;
- la présentation structurée et argumentée de son projet professionnel (objectifs à court et moyen terme, motivations, démarches).

L'évaluation se déroule en **deux temps** :

- **présentation orale**, par le candidat, **de son projet professionnel (5 minutes maximum)** pendant laquelle il n'est pas interrompu,
- **entretien avec la commission d'interrogation (10 minutes maximum)** portant **sur le projet** et sur les **connaissances et compétences** relevant des trois thèmes cités précédemment.

À la date fixée par les **services académiques des examens**, le candidat se présente à l'entretien muni de **son dossier-projet**. Celui-ci sert uniquement de support à l'épreuve et n'est pas évalué en tant que tel.

La **commission d'interrogation** prend connaissance du dossier pour orienter et conduire l'entretien.

Tout candidat se présentant sans dossier-projet ou avec un dossier projet non conforme à la définition de l'épreuve (quelle qu'en soit la raison) doit être considéré comme présent. Il est reçu par la **commission d'interrogation** qui lui fait constater l'absence de dossier-projet ou sa non-conformité et l'informe de l'impossibilité de procéder à l'entretien. La **note de zéro** lui est alors attribuée.

Un **dossier-projet** est considéré non conforme dans les cas suivants :

- il n'est pas personnel ;
- il n'est pas réalisé avec l'outil informatique ;
- il comporte moins de 3 pages, hors annexes.

Deuxième partie : Évaluation des connaissances et compétences en Économie-Gestion (sur 12 points)

Dans la continuité de la prestation orale (présentation et entretien) du dossier-projet, la commission d'interrogation s'entretient avec le candidat afin d'évaluer la maîtrise des autres connaissances et compétences en **Économie-Gestion**.

Le questionnement prend appui sur des situations professionnelles contextualisées correspondant à la spécialité préparée. Il porte sur les thèmes suivants :

- pour l'axe 1 - le contexte professionnel :
 - THÈME 1.2 La diversité des organisations, leur finalité et leur réalité
 - THÈME 1.3 Les domaines d'activités des organisations
 - THÈME 1.4 L'environnement économique, juridique et institutionnel
- pour l'axe 2 - l'insertion dans l'organisation :
 - THÈME 2.2 L'embauche et la rémunération
 - THÈME 2.3 La structure de l'organisation
 - THÈME 2.4 Les règles de vie au sein de l'entreprise
- pour l'axe 3 – l'organisation de l'activité :
 - THÈME 3.1 L'activité commerciale

- THÈME 3.2 L'organisation de la production et du travail
- THÈME 3.3 La gestion des ressources humaines
- pour l'axe 4 - la vie de l'organisation :
 - THÈME 4.1 L'organisation créatrice de richesses
 - THÈME 4.2 Les relations avec les partenaires extérieurs
- pour l'axe 5 - les mutations et leurs incidences :
 - THÈME 5.1 Les mutations de l'environnement
 - THÈME 5.2 Les mutations de l'organisation
 - THÈME 5.3 Les incidences sur le personnel

Cet entretien (**15 minutes maximum**) porte sur les **connaissances d'au moins quatre de ces thèmes** et sur **au moins huit compétences**, telles qu'elles sont définies dans le **programme d'Économie-Gestion**.

Pour conduire l'entretien, la **commission d'interrogation** orientera son questionnement sur des situations professionnelles liées à la spécialité.

La note globale proposée au jury est accompagnée des grilles d'évaluation.
--

Sous-épreuve — E 35	Prévention – Santé – Environnement
Unité U35	coefficient 1

Objectifs de la sous-épreuve

L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :

- Conduire une démarche d'analyse de situations en appliquant la démarche de résolution de problème
- Analyser une situation professionnelle en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident
- Mobiliser des connaissances scientifiques, juridiques et économiques
- Proposer et justifier les mesures de prévention adaptées
- Agir de façon efficace face à une situation d'urgence.

Critères d'évaluation

L'évaluation porte notamment sur :

- la qualité du raisonnement et de l'analyse ;
- l'exactitude des connaissances ;
- la pertinence et le réalisme des solutions proposées ;
- l'efficacité de l'action face à une situation d'urgence.

Forme de l'évaluation

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation.

La première situation d'évaluation, notée **sur 12 points**, a lieu au plus tard, en fin de première professionnelle et comporte deux parties.

- une évaluation écrite d'une durée de 1 heure, notée **sur 9 points**.

Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle. Elle comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les capacités relatives à au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7 notés **sur 6 points**. Le module 8 à l'exception des situations d'urgences, noté **sur 3 points** est évalué à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque.

- une évaluation pratique, notée **sur 3 points**

Elle prend en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.

Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.

La deuxième situation d'évaluation notée **sur 8 points**, a lieu en terminale professionnelle.

Elle permet d'évaluer les modules de 9 à 12 à travers une production personnelle écrite (10 pages environ).

Le dossier produit présente la place de la prévention dans l'entreprise et l'analyse d'une situation professionnelle à partir des données recueillies en entreprise.

Cette production met en évidence :

- une description des activités de l'entreprise

- l'identification d'un risque et de ses effets physiopathologiques dans le cadre d'une situation professionnelle
- la mise œuvre d'une démarche d'analyse (approche par le travail ou par l'accident),
- la politique de prévention dans l'entreprise.

Évaluation ponctuelle — durée 2 heures

Le sujet se compose de deux parties correspondant l'une aux modules de 1 à 8, l'autre aux modules 9 à 12. Chaque partie comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les capacités relatives aux modules correspondants.

- La première partie notée **sur 12 points** comporte :

. Un questionnement noté sur **9 points**, Il prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle et permet d'évaluer :

- au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7, notés sur **6 points**
- le module 8 noté sur **3 points** évalué à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.

. Un questionnement noté sur **3 points** permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence.

- La deuxième partie, notée sur **8 points** permet d'évaluer les modules de 9 à 12. L'évaluation s'appuie sur un dossier ressource qui présente une situation d'entreprise. Les contenus du dossier permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail, la mobilisation des connaissances scientifiques et législatives, l'argumentation des solutions proposées.

Le dossier fourni au candidat présente :

- une situation professionnelle
- une description des activités de l'entreprise
- des documents législatifs et réglementaires nécessaires.

La note globale proposée au jury est accompagnée des grilles d'évaluation

E4

ÉPREUVE de langue vivante

Coefficient 2

U4

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation

Cette évaluation donne lieu à une situation d'évaluation unique.

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.
- Durée : 15 minutes, sans préparation ; partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

L'évaluation a lieu au cours du sixième semestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme du baccalauréat professionnel. Le calendrier de cette évaluation est établi par le chef d'établissement (ou du centre de formation dans le cas d'un CFA habilité à pratiquer le CCF) après consultation des enseignants concernés. Ces derniers peuvent proposer, au sein de la période considérée, un ordre de passage des candidats qui tient compte de leur degré de maîtrise des compétences à évaluer. Les candidats reçoivent une convocation du chef d'établissement ou du directeur de centre de formation.

L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés. Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs élèves de l'année en cours.

La situation d'évaluation se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Aucune de ces trois parties n'est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur une liste de trois thèmes ou sujets, libellés dans la langue concernée et consignés sur un document remis par le candidat au professeur. Ce document est au préalable validé par le professeur en charge de la formation.

Ces trois thèmes ou sujets peuvent relever d'un ou plusieurs des domaines suivants :

- celui des projets ou réalisations mis en œuvre par le candidat au cours de sa formation au baccalauréat professionnel ;
- celui de ses expériences professionnelles ou personnelles liées à son étude ou sa pratique de la langue étrangère concernée ;
- celui de la culture quotidienne, contemporaine ou patrimoniale du ou des pays où la langue étrangère étudiée est parlée, le candidat pouvant s'exprimer sur une œuvre étrangère (œuvre littéraire, picturale, musicale, architecturale, cinématographique, etc.), sur un objet ou produit du design industriel, de la tradition culinaire, de l'artisanat, etc., sur une manifestation ou un événement (artistique, sportif, politique, historique, etc.).

Le professeur choisit un des thèmes ou sujets proposés et invite le candidat à s'exprimer. Ce dernier dispose de cinq minutes maximum pour présenter, à l'oral et en langue étrangère, le thème ou le sujet en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Partie 2

La deuxième partie vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ, y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par le professeur. Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu pour les candidats concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

Le professeur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. Le professeur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de la situation de CCF, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. Le professeur veille à ce que le candidat restitue le document support de la partie 3 de l'épreuve.

La proposition de note attribuée à l'unité « langue vivante » du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de la situation de CCF. Elle est, le cas échéant, arrondie au demi-point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

Évaluation ponctuelle épreuve orale - durée 15 minutes

Cette épreuve est une épreuve orale.

- Compétences évaluées : expression orale en continu, interaction orale et compréhension de l'écrit.
- Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+.
- Durée : 15 minutes, précédées d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve ; partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points ; partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement et à interagir en langue étrangère ainsi qu'à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve prend appui sur un document inconnu remis au candidat par le professeur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, simple question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, le

professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document n'a pas pour finalité de donner lieu à un commentaire formel de la part du candidat mais de permettre à ce dernier de prendre la parole librement.

Partie 2

La deuxième partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximale de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par le professeur. Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu pour les candidats concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

Le professeur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette phase, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes. Le professeur pose ensuite, en français, au candidat des questions graduées (du général au particulier) visant à vérifier son degré de compréhension. Le nombre de questions posées ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, le professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, le professeur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation correspondant à la langue) présentée. Cette fiche fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, le professeur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. Le professeur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

La proposition de note attribuée à l'unité « langue vivante » du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de l'épreuve. Elle est, le cas échéant, arrondie au demi-point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

E5

ÉPREUVE DE FRANÇAIS ET HISTOIRE – GÉOGRAPHIE ET ÉDUCATION CIVIQUE

Coefficient 5

U51 - U52

Sous-épreuve — E 51	Français
Unité U51	coefficient 2.5

Évaluation ponctuelle — épreuve écrite — durée 2h30

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à l'un des objets d'étude de l'année de Terminale.

Première partie : compétences de lecture (10 points)

- 1) Question portant sur le corpus : « Présentation du corpus »

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

- 2) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « Analyse et interprétation »

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième partie : compétences d'écriture (10 points)

Dans le libellé du sujet une question est posée en lien avec le corpus proposé en première partie.

Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation — durée indicative 2h30

La certification en cours de formation comprend deux situations d'évaluation, toutes les deux notées sur 20.

Première situation d'évaluation : compétences de lecture (durée maximale : 1 h)

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à un des trois objets d'étude de la dernière année de formation

- 1) Question portant sur le corpus : « Présentation du corpus » (6 points)

Le candidat rédige quelques lignes (de 3 à 6 environ) pour présenter les relations que les documents proposés dans le corpus entretiennent entre eux.

- 2) Question(s) portant sur un ou des documents du corpus : « Analyse et interprétation » (notée sur 14)

Le candidat analyse un ou deux effets d'écriture (inscrits dans le libellé de la ou des deux questions) et en propose une interprétation.

Deuxième situation d'évaluation : compétences d'écriture (durée maximale : 1 h 30)

Support : un corpus de textes et documents (2 à 3) référé à un autre des trois objets d'étude de la dernière année de formation. Ce corpus est étudié en classe dans les jours qui précèdent la situation d'évaluation.

Lors de la situation d'évaluation, un sujet est proposé aux candidats ; ce sujet indique une question explicitement posée en lien avec le corpus proposé et avec l'objet d'étude.

Sous-épreuve — E 52	Histoire – Géographie et Éducation civique
Unité U52	coefficient 2.5

Le candidat répond à cette question en une quarantaine de lignes et de façon argumentée.

Évaluation ponctuelle — épreuve écrite — durée 2 heures
--

▪ **Évaluation sous forme ponctuelle** – durée 2 h

L'examen de baccalauréat professionnel évalue la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire-géographie et éducation civique définis dans les programmes de la classe de terminale professionnelle.

L'épreuve, d'une durée de deux heures, comporte trois parties, notées respectivement 9, 4 et 7 points.

La première partie porte sur les sujets d'étude, soit d'histoire soit de géographie. Elle propose deux sujets au choix. Chaque sujet est composé d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire.

La deuxième partie porte sur le programme d'éducation civique. Elle est composée d'une question et peut comporter un support documentaire.

La troisième partie porte sur la discipline qui n'est pas l'objet de la première partie. Elle consiste en une analyse de document(s) portant sur les situations d'un des sujets d'étude.

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation - durée indicative 2 heures
--

▪ **Évaluation par contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation évalue la maîtrise des savoirs et des capacités en histoire, géographie et éducation civique définis dans les programmes de la classe de terminale professionnelle. Il est constitué de deux situations d'évaluation.

La première situation porte sur les sujets d'étude soit d'histoire soit de géographie. Elle est composée d'une ou plusieurs questions et peut comporter un support documentaire. Une des questions doit avoir une connotation civique en rapport avec le programme d'éducation civique.

La deuxième situation porte sur la discipline qui n'a pas été l'objet de la première épreuve. Elle consiste en une analyse de document(s). Elle porte sur les situations d'un des sujets d'étude.

E6

ÉPREUVE D'ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES

Coefficient 1

U6

Contenu de l'épreuve

Le sujet pose une question simple à partir d'un ensemble documentaire limité (3 formats A4 maximum).

Les documents relèvent des champs 1 : « Appréhender son espace de vie », 2 : « Construire son identité culturelle » et 3 : « Élargir sa culture artistique » ; ils intègrent la dimension histoire des arts.

Forme de l'évaluation

Évaluation ponctuelle — épreuve écrite — durée 1H30
--

Critères d'évaluation

Le candidat choisit l'un des champs et doit montrer qu'il est capable :

- de situer une œuvre ou une production dans son contexte de création ;
- de porter un regard critique sur les références proposées ;
- de les commenter graphiquement et par écrit ;
- de proposer, sous forme graphique et écrite, une réponse argumentée à la question posée.

Évaluation par Contrôle en Cours de Formation
--

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation organisées au cours de la formation. Sur un sujet personnel, défini en accord avec le professeur d'arts appliqués, le candidat constitue un dossier. Ce dossier est réalisé en classe, sur une durée limitée.

Le sujet porte sur le contenu d'un des champs du programme : « Appréhender son espace de vie », « Construire son identité culturelle », « Élargir sa culture artistique ». Une partie histoire des arts est clairement identifiée.

Première situation

Le candidat procède à une collecte argumentée de références et réalise un dossier limité à une dizaine de pages, format A4 ; il peut être présenté sous forme numérique.

Cette partie se déroule dans le courant du second semestre de la classe de première.

Critères d'évaluation

Le candidat montre qu'il est capable de repérer de façon autonome les caractéristiques essentielles d'œuvres, de produits, d'espaces urbains ou de messages visuels. À cette fin, il doit :

- collecter et sélectionner une documentation (visuelle, textuelle, sonore...) ;
- porter un regard critique sur les références recueillies ;
- les commenter graphiquement et par écrit ;
- les présenter de façon lisible et expressive ;

Cette partie compte pour 30% de la note globale.

Deuxième situation

En s'appuyant sur le dossier réalisé, le candidat élargit l'étude pour répondre à une question limitée. En fonction du champ sur lequel ont porté ses premières investigations, il établit des liens avec le contenu d'un des autres champs afin de mettre en évidence le dialogue entre les différents domaines culturels. Il traduit ses recherches en utilisant des outils adaptés, graphiques ou numériques.

Cette partie peut se présenter sous forme papier (5 formats A3 maximum) ou numérique (image fixe ou animée, sonorisée ou non) et comporter éventuellement une maquette en volume. Elle est évaluée lors d'une présentation orale de 10 minutes maximum qui se déroule de mars à mai de la classe de terminale. Les partenaires intervenant au titre des cultures artistiques sont invités dans la mesure du possible à participer à l'évaluation.

Critères d'évaluation

Le candidat montre qu'il est sensibilisé à son environnement culturel en appuyant sa réflexion sur des connaissances précises, notamment en histoire des arts et qu'il a acquis les principes élémentaires de la démarche créative. À cette fin, il doit :

- situer une œuvre ou une production dans son contexte de création ;
- explorer des axes de recherche en réponse à une question simple et s'engager dans un projet ;
- maîtriser les bases de la pratique des outils graphiques, traditionnels et informatiques ;
- s'exprimer dans un langage correct et précis en utilisant le vocabulaire technique approprié.

Cette partie compte pour 70% de la note globale.

E7

ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Coefficient 1

U7

Évaluation ponctuelle et par Contrôle en Cours de Formation
--

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 15 juillet 2009 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (Journal officiel du 31 juillet 2009, BOEN du 27 août 2009) et la note de service n° 09-141 du 8 octobre 2009 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN du 12 novembre 2009).

EF

ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE

Coefficient 1

UF1

Épreuve orale d'une durée de 15 minutes, précédée d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve. Partie 1 et partie 2 : 5 minutes maximum chacune, notées pour un total de 20 points. Partie 3 : 5 minutes maximum, notée sur 10.

Niveau attendu en référence à l'échelle de niveaux du C.E.C.R.L. : B1+

Cette épreuve est organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation.

Elle a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à s'exprimer oralement en langue étrangère (de façon continue et en interaction) et à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère.

L'épreuve se compose de trois parties, chacune d'une durée maximale de cinq minutes. Seule la première partie est précédée d'un temps de préparation.

Partie 1

La première partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à prendre la parole de manière continue. Elle prend appui sur un document inconnu remis au candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents : image publicitaire, dessin humoristique, photographie, reproduction d'une œuvre plastique, citation, proverbe, aphorisme, brève histoire drôle, question invitant le candidat à prendre position sur un thème d'actualité ou un phénomène de société, slogan, titre d'article de presse, etc.

Le candidat dispose de cinq minutes pour prendre connaissance du document, organiser ses idées et préparer son propos. Il dispose ensuite de cinq minutes maximum pour s'exprimer, à l'oral et en langue étrangère, à propos du document en question. Au cours de cette phase d'expression en continu, l'examineur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations.

Le document n'a pas pour finalité de donner lieu à un commentaire formel de la part du candidat mais de permettre à ce dernier de prendre la parole librement.

Partie 2

La deuxième partie de l'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à interagir en langue étrangère. À la suite de la présentation du candidat, l'examineur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation du candidat et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions. Au cours de cet entretien, le candidat doit faire preuve de son aptitude à s'exprimer et à communiquer spontanément.

Partie 3

La troisième partie, qui vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un document écrit rédigé en langue étrangère, est conduite en langue française. Elle prend appui sur un document inconnu en langue étrangère ne comportant pas plus de 15 lignes (ligne s'entend au sens de 70 signes environ y compris les blancs et signes de ponctuation) mis à la disposition du candidat par l'examineur.

Ce document peut relever de genres différents (publicité, extrait d'article de presse ou d'œuvre littéraire, courrier de nature professionnelle, notice, mode d'emploi, etc.). Il peut être informatif, descriptif, narratif ou argumentatif ; il peut comporter du dialogue. Il est authentique (au sens technique du terme), c'est-à-dire non élaboré ou adapté à des fins d'enseignement. Son degré de difficulté correspond au niveau du C.E.C.R.L. attendu pour les candidats concernés. Il peut comporter des éléments iconographiques (textes illustrés par des photographies, articles de presse accompagnés de dessins, textes publicitaires, bandes dessinées, etc.). On évitera toute spécialisation excessive dans le cas d'un document lié à un secteur professionnel.

L'examineur laisse au candidat le temps nécessaire pour prendre connaissance du support. Durant cette prise de connaissance, le candidat n'est pas autorisé à annoter le document ni à prendre des notes.

L'examineur pose ensuite, en français, des questions graduées (du général au particulier) visant à évaluer chez le candidat son degré de compréhension du document. Le nombre de questions posées au candidat ne saurait être inférieur à quatre ni excéder six. Enfin, l'examineur professeur peut éventuellement demander au candidat de lire à haute voix tout ou partie du document.

Pour chaque candidat, l'examineur établit son évaluation à partir de la fiche d'évaluation et de notation qui fait l'objet d'une publication par note de service.

À l'issue de l'épreuve, l'examineur formule une proposition de note et une appréciation. Cette proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. L'examineur veille à ce que le candidat ne conserve ni les documents supports des première et troisième parties de l'épreuve, ni les notes éventuellement prises pendant le temps de préparation de la première partie. Ces dernières sont détruites.

La proposition de note attribuée à l'épreuve facultative de langue vivante du diplôme du baccalauréat professionnel est constituée de la moyenne des notes obtenues à chacune des composantes de l'épreuve. Elle est, le cas échéant, arrondie au point le plus proche. La note finale est arrêtée par le jury.

DÉFINITION DE L'ÉPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (L.S.F.) DANS LES SPÉCIALITÉS DE BACCALURÉATS PROFESSIONNELS

Épreuve orale d'une durée de 20 minutes, précédée d'un temps de préparation de 30 minutes
(Y compris le temps nécessaire à la connaissance des documents proposés au candidat).

L'épreuve prend appui sur un document apporté par l'examineur. Durant toute l'épreuve, l'examineur et le candidat ne communiquent qu'en langue des signes à l'exclusion de tout autre langage.

Déroulement de l'épreuve :

Pendant le temps de préparation de 30 minutes, l'examineur propose au candidat deux documents :

- un document iconographique contemporain,
- un texte contemporain, écrit en français d'une longueur maximale de 2000 signes typographiques.

Au cours de la même journée d'interrogation, chaque examinateur veillera à proposer deux documents différents à chaque candidat.

Le candidat choisit sur lequel des deux documents portera son évaluation (le temps utilisé pour découvrir les documents fait partie intégrante des 30 minutes de préparation).

Le candidat présente le document qu'il a choisi sans être interrompu ni relancé par l'examineur.

Cette présentation, qui ne doit pas être un commentaire formel, est suivie d'un entretien conduit par l'examineur qui, prenant appui sur le document support et l'exposé du candidat, formule des questions pour, par exemple, permettre au candidat de préciser une analyse ou un point de vue ou de développer une idée

Critères d'évaluation :

On attend du candidat qu'il s'exprime clairement dans une gamme de langue suffisamment étendue pour pouvoir décrire, exprimer un point de vue, voire développer une argumentation.

Le candidat doit :

a) pour la présentation du document (durée : 5 minutes, notée sur 10 points)

- être capable de rendre compte du contenu du document qui lui est proposé, pouvoir le décrire, expliciter la situation ou le thème présenté, apporter un commentaire personnel s'il le juge approprié ou pertinent.
- faire la preuve de sa capacité à signer clairement, à un rythme naturel et à un niveau qui n'entrave pas la transmission de sa présentation.

b) pour l'entretien (durée : 25 minutes, noté sur 10 points)

- comprendre des signes familiers et fréquents portant sur des domaines familiers ou des questions d'actualité que l'examineur utilise de façon naturelle.
- être capable de faire face à une situation de communication où il lui est demandé de bien recevoir un message ou une question, afin de pouvoir réagir ou répondre en s'exprimant à son tour par des signes clairs et à un rythme convenable.
- faire preuve d'une certaine aisance : signer en continu pour exprimer ou défendre un point de vue, argumenter, voire apporter une contradiction.

Le candidat, tout comme l'examineur, peut étendre la discussion sur d'autres points sans lien direct avec le document.

ANNEXE IV

**CORRESPONDANCES DES UNITÉS ET ÉPREUVES
DE L'ANCIEN ET DU NOUVEAU DIPLÔME**

Baccalauréat professionnel Photographie Défini par l'arrêté du 26 juillet 2002 modifié		Baccalauréat professionnel Photographie défini par le présent arrêté	
ÉPREUVES	UNITÉS	ÉPREUVES	UNITÉS
Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11	Sous-épreuve E11 : Mathématiques	U11
Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12	Sous-épreuve E12 : Sciences physiques et chimiques	U12
Sous-épreuve E21 : Étude de cas	U21	Sous-épreuve E21 : Étude technique d'une production photographique	U21
Sous-épreuve E22 : Histoire de l'art et de la Photographie	U22	Sous-épreuve E22 : Étude critique de photographies et d'autres œuvres relevant des arts visuels	U22
Sous-épreuve E31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel	U31	Sous-épreuve E31 : Évaluation de la formation en milieu professionnel	U31
Sous épreuve E32 : Production d'un portfolio photographique	U32	Sous épreuve E32 : Soutenance d'un projet photographique	U32
		Sous épreuve E33 : Réalisation d'un dossier de travaux professionnels	U33
Sous épreuve E33 : Économie- gestion	U33	Sous épreuve E34 : Économie- gestion	U34
Sous-épreuve E34 : Prévention, santé, environnement	U34	Sous-épreuve E35 : Prévention, santé, environnement	U35
E4 - Épreuve de langue vivante	U4	E4 - Épreuve de langue vivante	U4
Sous-épreuve E51 : Français	U51	Sous-épreuve E51 : Français	U51
Sous-épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique	U52	Sous-épreuve E52 : Histoire, géographie et éducation civique	U52
E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6
E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7	E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive	U7
Épreuve facultative de langue vivante	UF1	Épreuve facultative de langue vivante	UF1